DC
122
.9
.L64C5

LIBRARY OF CONGRESS.
Chap. DC 122
Shelf .L6405
UNITED STATES OF AMERICA.

A. Mr. Aby. Vattemare pour l'Institut des Etats Unis hommage de l'auteur.

NOTICE

SUR

LES ANUSCRITS AUTOGRAPHES

DE

PIERRE DE LESTOILE,

ET SUR CEUX

DU CARDINAL DE RETZ.

NOTICE

SUR LES

MANUSCRITS AUTOGRAPHES

DE

PIERRE DE LESTOILE,

SUR CEUX

DU CARDINAL DE RETZ,

ET L'ÉDITION NOUVELLE DE LEURS OUVRAGES;

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FILS.

EXTRAIT

DE LA COLLECTION DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR MM. MICHAUD ET POUJOULAT.

LIBRARY OF CONGRESS
1860
CITY OF WASHINGTON

PARIS,

IMPRIMERIE DE ED. PROUX ET Ce,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, N. 3.

1837.

HC122
.9
L64C5

I.

NOTICE

SUR

LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES

DE

PIERRE DE LESTOILE.

Pierre de Lestoile, conseiller du Roi et grand audiencier en la chancellerie de France, était issu d'une famille parlementaire. Sa position sociale lui permettait de bien connaître les hommes et les choses de son temps; il paraît qu'il se donna pour principale occupation de sa vie, le soin de recueillir très attentivement et de consigner dans des registres les événements marquants qui se passaient autour de lui; il y mêla quelquefois ses affaires domestiques. Le rang qu'il occupait dans le monde le mettait en rapport avec tous les partis : admis dans la familiarité de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans le parlement de Paris, il tenait par des liens de parenté à l'une de ses plus illustres familles, à celle des Molé, dont Lestoile était cousin-germain. Il nous fait

savoir aussi qu'il vivait habituellement avec les seigneurs ses contemporains. Il ne perdait jamais de vue l'objet qu'il s'était proposé de bonne heure et il le remplit entièrement : car après avoir recueilli avec une rare persévérance une masse considérable de faits et de pièces concernant les événements de son temps, il eut encore la patience de les réviser, de les classer et de les transcrire, presque toujours de sa main, sur des registres, devenus ainsi des *Mémoires* ou *Journaux* divisés soit par règne soit par époque; ils contiennent, dans leur ensemble, le règne de Henri III, celui de Henri IV, et le commencement du règne de Louis XIII.

L'authenticité des Journaux des règnes de Henri III et de Henri IV, est un fait acquis à la critique littéraire, et aussi avéré aujourd'hui que l'est le nom même de leur auteur *Pierre de Lestoile*, sujet de tant de contestations dès longtemps éteintes. Nous n'aurons donc à nous occuper ici que des documents qui ont servi à notre nouvelle édition.

Parmi ces documents, les uns sont entièrement nouveaux, d'une authenticité irrécusable, et furent inconnus aux précédents éditeurs. Les autres ont déjà servi à ces mêmes éditeurs; mais un examen insuffisant leur a fait négliger un grand nombre de faits historiques ou littéraires importants à constater, soit pour les époques auxquelles ces Journaux se rapportent, soit pour l'histoire de leur auteur, sa manière d'écrire et la valeur historique de ses Mémoires et Journaux.

Les manuscrits de Pierre de Lestoile sont au nombre de douze; deux seulement sont des copies ou des extraits des dix autres volumes : ceux-ci sont tous *autographes*; le tout peut se diviser ainsi :

1° Recueils de particularités curieuses et notables tant anciennes que modernes, du grave et

du facétieux, d'épitaphes, etc.; 3 volumes. — Recueil de drôleries sur la Ligue, 1 volume.

2° Registres-journaux ou mémoires historiques: 3 volumes.

3° Tablettes ou mémoriaux, contenant des notes de toutes sortes ; 3 volumes.

4° Copies des journaux de Lestoile; 2 volumes.

5° Enfin, à ces deux derniers, nous ajouterons un volume in-4° imprimé en 1621, qui contient, sur les marges et sur des feuillets réunis à l'imprimé, un grand nombre d'additions, qui ont été reproduites ensuite par les anciens éditeurs.

Nous donnerons à chacun de ces volumes un numéro d'ordre, sous lequel nous continuerons de le désigner dans notre Notice et dans le cours de notre édition; nous justifierons également la distinction que nous venons de faire des manuscrits de Pierre de Lestoile en *Recueils*, *Registres-Journaux*, *Tablettes* ou mémoriaux, *Copies*, etc.

§ I. RECUEILS.

N° 1. *Receuil de mémoires, lettres, harangues, discours et autres particularités curieuses et notables tant anciennes que modernes.*

Ce volume de format in-folio, contient un grand nombre de lettres de personnages illustres, contemporains de Pierre de Lestoile, tels que les Dupuy, les Séguier, les Michel de L'Hospital, les Scaliger, les Du Bellay et les Pybrac. On y trouve aussi des pièces historiques relatives aux règnes de Henri III et de Henri IV, et d'autres documents plus anciens, tels que le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *de* 1409 *à* 1449.

La première pièce du volume est un *mémoire de quelques princes et seigneurs hommageables à la couronne de France, qui ont été condamnés pour*

crime de lèze Majesté. Lestoile faisait écrire ses Recueils par des copistes dont il nous a conservé les noms dans ses *Tablettes*; lui-même y inscrivait aussi quelquefois des *particularités notables*, et c'est par ce moyen que l'on peut reconnaître tous les volumes qui ont été composés par lui, surtout lorsqu'on les compare avec les indications qu'il en a laissées dans les trois volumes de ses *Tablettes*. Etienne Guichard est le copiste du manuscrit *Recueil* n° 1, comme l'indique le passage suivant, que l'on trouve dans le tome premier des *Tablettes* de Lestoile, sous la date du 13 juillet 1607, et que le dernier éditeur n'a pas inséré dans son édition.

« J'ay mis, ce jour, entre les mains de maistre » Estienne Guischard, le viel journal de ce » prestre, que M. Dupuy m'a presté, pour le » transcrire en un grand livre de papier relié en » carton in-folio, que je lui ai baillé, où je désire » faire continuer et escrire par le dit Guischard » (si Dieu le permet) beaucoup de belles choses » et curieuses qu'on m'a presté, aiant bonne as- » seurance de la fidélité, suffisance et preudomie » de cest homme (pauvre à la vérité), mais crain- » gnant Dieu, qui est ce que j'estime et honore » par dessus tout. » (1)

Pierre de Lestoile a en effet continué de faire transcrire sur son grand livre de papier *beaucoup d'autres belles choses*, puisqu'elles y occupent 541 pages. Le *Journal de ce prestre* est celui que l'on trouve aux feuillets 23 et suivants du volume, mémoire plus connu sous le titre de *Journal d'un Bourgeois de Paris*, de 1409 à 1449 (2). Nous donnerions le catalogue des pièces qui forment ce

(1) Manuscrit n° VIII, t. 1er des *Tablettes*, feuillet 75, verso.

(2) Il a déjà paru dans la Collection de MM. Michaud et Poujoulat, première série, tomes II et III.

Recueil, si elles ne se trouvaient presque toutes citées dans les *Tablettes* de Lestoile, soit à l'époque où elles lui ont été données, soit à l'époque où il les a fait transcrire (1). Lestoile désigne encore notre volume dans le tome premier de ses *Tablettes*, en ces termes :

« J'ay presté ce jour (6 janvier 1609) à M. Jus-
» tel, un mien registre relié en quarton, in-folio,
» dans lequel, entre autres ramas curieus, y a
» force lettres latines et françoises de M. Scaliger,
» et autres traictés notables (2). »

Ce volume a passé comme plusieurs autres dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Acheul d'Amiens après la mort de Lestoile, et ceci est indiqué par la note « *ex libris sancti Acheoli Ambianensis*, » qui est sur le premier feuillet du volume. C'est aussi dans cette abbaye que la reliure primitive a été changée et remplacée par celle qui existe aujourd'hui, et que servent à caractériser 1° le chiffre S. A. imprimé en or comme ornement sur le dos du volume; 2° la lettre P suivie du numéro 30, qui indiquent sa place dans le catalogue et les rayons de cette bibliothèque. Enfin, le titre doré consiste dans ces mots : *Mémoires de M. de Lestoile.*

N° II. *Receuils divers de ce temps, latins et françois, principalement de tombeaux, curieusement recherchés et ramassés, avec autres vers satiriques, traités et discours funèbres sur la misère du siècle.*

Le titre que Lestoile a donné à ce volume indi-

(1) On en trouve un exemple au feuillet 65 verso du manuscrit n° VIII, tome 1er des *Tablettes*, sous le titre de : « Escrits que M. Du Pui le jeune m'a prestés ce samedi dernier juin 1607. » Nous indiquerons les pièces que Lestoile a fait transcrire, et la page de ses recueils où on les trouve.

(2) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, feuillet 293.

que suffisamment son contenu; c'était un des recueils auquel il tenait le plus; il l'a également authentiqué en y écrivant un grand nombre d'articles de sa main, et la description qu'il en donne dans ses *Tablettes*, est tout-à-fait conforme à notre volume. On y lit sous la date du 14 juillet 1607 (1):

« J'ay presté ce jour à M. Dupuy un mien ma-
» nuscrit relié en quarton, in-folio, dans lequel y
» a un recueil de plusieurs tombeaux et discours
» tant latins que françois, desquels la pluspart
» ne sont communs, mais rares et singuliers, *et*
» *est ung des plus beaus de mes curiosités.* »

On lit encore sur le premier feuillet du volume dont nous nous occupons, écrit de la main de Lestoile :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura. Quæ legis hic, aliter non sit avite liber.

Spernere mundum, spernere nullum, spernere sese sperni, faciunt hæc sola beatum.

Fallit sua quemque voluptas.

Enfin cette citation de Sénèque s'y trouve aussi:

Æquat omnes cinis; impares nascimur, pares morimur. Conditor ille generis humani non natalibus nec nominum claritate distinxit, nisi dum sumus.

Comme le précédent volume, celui-ci a passé après la mort de Lestoile dans l'abbaye de Saint-Acheul, où il a été relié de la même manière que le premier, avec le même titre, et inscrit dans la bibliothèque sous le numéro P. 31. Malheureusement en rognant le volume le relieur a emporté quelquefois des parties de notes écrites par Lestoile sur les marges, ainsi que l'inscription *ex libris sancti Acheoli*, dont on n'aperçoit que les premières lettres.

(1) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, tome 1er des *Tablettes*, feuillet 76 recto.

Les deux volumes dont nous venons de nous occuper étaient encore à Saint-Acheul à l'époque de la suppression des ordres religieux, et il paraît qu'ils furent alors emportés par un des habitants de cette abbaye. La Bibliothèque royale en a fait l'acquisition vers l'année 1824.

Le dernier éditeur des écrits de Lestoile, feu M. Petitot, les a eus à sa disposition, et l'on ne s'explique pas pourquoi il ne s'en est pas servi (1). Un examen même superficiel lui aurait fait remarquer très vraisemblablement que c'étaient ces deux manuscrits, et principalement le second, qui avaient fourni les fragments imprimés en tête du Journal de Henri III, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis* 1515 *jusqu'en* 1574. Il aurait remarqué aussi, qu'en omettant, on ne sait pourquoi, certains paragraphes, les éditeurs antérieurs se sont exposés souvent à mêler le commencement d'un récit relatif à un personnage, avec la fin d'une histoire qui se rapporte à un autre personnage tout différent : Petitot aurait pu encore, par le moyen de ces deux volumes, compléter cette espèce d'introduction au règne de Henri III, et reproduire des renseignements « *lesquels ne sont communs*, *mais* » *rares et singuliers*, » et employer utilement ce manuscrit, qui est « *ung des plus beaus des curio-*

(1) Petitot ne paraît même pas s'être douté de ce que contenaient ces *Recueils*, puisqu'il dit, en parlant du *Mémoire pour servir à l'histoire de France, depuis* 1515 *jusqu'en* 1574, (qui se trouve dans les éditions antérieures à la sienne) ce qui suit :

« Il n'y a, il est vrai, que très-peu de détails sur les » règnes de François Ier, de Henri II, de François II et » de Charles IX, *et Lestoile aura pu les puiser dans* » *quelque manuscrit du temps.* » Il aurait suffi à M. Petitot de feuilleter le second volume de ces *Recueils* pour se convaincre que les observations qui les composent, ont été réellement rédigées par Lestoile.

» *sités* » rassemblées par Lestoile. Cest ce que nous nous sommes efforcés de faire dans notre nouvelle édition; aussi ce fragment est-il presque entièrement nouveau. Nous avons cru devoir également changer le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, trop prétentieux, ce nous semble, pour un homme comme Lestoile, qui ne recueillait des particularités notables que pour son propre plaisir, et devoir aussi rétablir le véritable, qui est : *Mémoires de quelques princes hommageables à la couronne de France, qui ont esté condamnez pour crime de lèze Majesté, et autres particularités curieuses et notables, tant anciennes que modernes.*

Ces deux manuscrits nous ont encore permis d'attribuer à leurs véritables auteurs les nombreuses erreurs de dates et de faits que l'on remarque dans ce *Mémoire pour* servir à l'histoire de France, c'est-à-dire AUX ANCIENS EDITEURS et non pas à Lestoile; car les articles imprimés où l'on remarque le plus d'erreurs, sont précisément tous supposés et n'ont jamais existé dans les volumes autographes de Lestoile.

N° III. *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps* (1).

Ce recueil in-4° se rapporte plus spécialement au règne de Henri IV. Les bons mots de ce prince, ceux de Chicot son bouffon, et quelques pamphlets en vers contre les maîtresses du Roi, composent ce volume. Nous en avons inséré une partie dans notre édition du Journal de Henri IV. Ce volume n'a jamais appartenu à la bibliothèque

(1) Lestoile paraît désigner ce volume, ou au moins un autre recueil analogue, dans le tome 1er de ses *Tablettes* : « M. Du Puy le jeune m'a presté un sien manuscrit...., et moy je lui ai presté un de mes manuscrits in-4°, relié en parchemin, intitulé : *Bigarrures folas-* » *trcs.* »

de Saint-Acheul. Un membre de la famille de Pierre de Lestoile paraît se l'être réservé, ainsi qu'un autre dont nous parlerons plus tard, et tous deux ont été sauvés de la destruction par un savant magistrat du dernier siècle, le président Bouhier, qui en enrichit sa belle collection de manuscrits, ensuite transportée à la Bibliothèque du Roi à Paris ; ces deux volumes de Lestoile y sont entrés avec elle.

N° IV. *Les belles figures et drolleries de la Ligue, avec les peintures, placars et affiches injurieuses et diffamatoires contre la mémoire et honneur du feu Roy, que les oisons de la Ligue apeloient Henri de Valois; imprimées, criées, preschées et vendues publiquement à Paris, par tous les endroits et quarrefours de la ville, l'an* 1589, *desquelles la garde, qui autrement n'est bonne que pour le feu, tesmoingnera à la postérité la meschanceté, vanité, folie et imposture de ceste Ligue infernale, et de combien nous sommes obligés à nostre bon Roy qui nous a délivrés de la servitude et tirannie de ce monstre.*

Collection très précieuse pour l'époque à laquelle elle se rapporte, et que des notes manuscrites de Lestoile, tracées sur les marges des feuillets auxquels sont collés les *placards et drolleries de la Ligue et du règne de Henri IV*, rendent encore beaucoup plus curieuse. Les notes de Lestoile indiquent ordinairement la source du pamphlet, le nom de son auteur, ou du graveur si c'est une estampe, et des réflexions étendues les accompagnent presque toujours.

C'est un volume grand in-folio, contenant 46 feuillets de papier, sur lesquels sont collés un bien plus grand nombre de *placards et drolleries*. Ce volume a été relié à Saint-Acheul, comme l'indique son ancienne couverture sur laquelle on voit encore les lettres S. A. Il portait pour titre : *Di-*

verses pièces, et il ne paraît pas qu'il ait été connu du père Lelong, qui, dans sa *Bibliothèque historique*, ne cite que les Journaux. Il en est de même de nos trois précédents manuscrits.

Du reste Lestoile accrédite ce Recueil dans son journal de Henri III, où il le désigne ainsi : « Des-
» quels (libelles diffamatoires contre Sa Majesté,
» farcis de toutes les plus atroces injures) j'ai
» esté curieux jusques là d'en ramasser jusques à
» plus de trois cens, tous divers, tous imprimés
» à Paris et criés publiquement par les rues, con-
» tenans quatre gros tomes que j'ai fait relier
» en parchemin et éthiquetés de ma main, *sans un*
» *grand in-folio plain de figures et placcards diffa-*
» *matoires de toutes sortes, que j'eusse baillés en*
» *garde au feu, comme ils en sont dignes, n'estoit*
» *qu'ils servent plus que quelque chose de bon, à*
» *monstrer et descouvrir les abus, impostures, va-*
» *nités et fureurs de ce grand monstre de Ligue*(1). »

Les nombreuses notes qui accompagnent les *drolleries de la Ligue*, et qui sont toutes de la main de Lestoile, n'avaient jamais été recueillies : nous avons pensé qu'elles formeraient un très curieux complément des journaux des règnes de Henri III et de Henri IV. Nous les avons donc toutes réunies, et elles composent le n° 1 des *Pièces diverses*, qui se trouvent à la fin de notre édition du Journal de Henri III.

§ II. REGISTRES-JOURNAUX.

N° V. *Registre journal d'un curieux, de plusieurs choses mémorables advenues, et publiées librement à la françoise, pendant et durant le règne de Henri III, roy de France et de Polongne, lequel commença le dimanche XXX may, jour de Pente-*

(1) Fragment inédit du Journal de Henri III, p. 292, première colonne, de notre nouvelle édition.

coste, 1574, *sur les trois heures après-midi, et finist le mercredi* 2 *aoust* 1589, *à deux heures après minuict.*

Le plus important et en même temps le plus curieux de tous les Journaux de Pierre de Lestoile, c'est sans contredit celui du règne de Henri III; c'est aussi la seule époque que notre historien ait pu voir d'une manière complète, et il nous la transmet sous la forme d'un journal où il écrit librement et avec toute la finesse et la malignité de son esprit, ses observations, ses réflexions, et son opinion sur les événements de toute nature au milieu desquels il vivait.

Ce volume *a été inconnu* à tous les éditeurs précédents, et c'est un heureux hasard qui l'a mis en mes mains; il est de format grand in-folio, de 454 feuillets, dont quelques-uns ont été arrachés (1). Il avait appartenu aussi à l'abbaye de Saint-Acheul d'Amiens, comme l'indique l'inscription « *Ex libris Sancti-Acheoli;* » et les lettres S. A. gravées en or sur la couverture, prouvent que ce fut dans cette abbaye qu'on le fit de nouveau relier. Il y était inscrit sous la cotte P, n° 25, de la bibliothèque de cette maison.

On remarque, à l'intérieur de la couverture, en regard du titre, un portrait de Henri III, gravé par Gourdelle et Jacobus Granthomme, en 1588, et au bas duquel on lit les vers suivants imprimés avec le portrait :

Peintre, afin que ton art imite la nature,
Au tableau de ce Roy dont l'honneur touche aux cieux,

(1) Les feuillets qui ont disparu, ont été arrachés fort anciennement, et l'on peut présumer que c'est Lestoile lui-même qui, pour des motifs sans doute fort graves, se décida à les supprimer. L'on remarque aussi, dans la pagination de notre manuscrit, quelques erreurs de chiffres.

Peins sur son chef Pallas, sur ses lèvres Mercure,
Mars dessus son visage et l'amour dans ses yeux.

A la fin du manuscrit, on a aussi collé sur la couverture le portrait de Henri IV, accompagné des vers suivants :

Enfin les ans pourront effacer le visage
De ce prince honoré des hommes et des dieux ;
Mais des siècles entiers le fer audacieulx
Sur l'honneur de ce roy n'aura point d'advantage.
Peins icy, pour tirer d'un pinceau vif et prompt,
L'ombre du plus grand Roy que le ciel ait fait naistre,
Les myrtes sous ses pieds, les lauriers sur son front,
Les astres pour couronne et la foudre en sa dextre.

Le feuillet 454 et dernier contenait une estampe représentant le *tableau de la Ligue*, estampe accompagnée d'une longue légende en vers, et que l'on ne remarque pas dans le recueil n° IV ; mais ce feuillet a été collé avec le suivant, et le *portrait de la Ligue* se trouve par là avoir entièrement disparu. Au verso de ces deux feuillets réunis en un, se lit une *oraison pour le Roy* (Henri IV), que Lestoile y avait aussi collée.

Long-temps avant que ce volume nous fût communiqué, son existence était déjà connue, et il avait été l'objet des recherches de plusieurs personnes. Lestoile lui-même le signale ainsi dans ses *Tablettes*, sous la date du 14 décembre 1606.

« J'ay presté, ce jour, et consigné entre les » mains de M. Despinelle, mon *gros Registre-* » *Journal in-folio, tout escrit de ma main*, conte- » nant les choses plus mémorables avenues sous » le règne de Henri III, où le bon et le mauvais, » le véritable et le mesdisant, sont pesle-meslés en- » semble, et dont j'ay fait un livre à part du meil- » leur, qui est pour moi seul, et non pour autre (1). »

(1) Manuscrit n° VIII, tome 1er des *Tablettes*, feuillet 24 recto.

Dès lors l'existence d'un gros journal de Henri III était incontestable; mais ni Godefroy, ni Lenglet du Fresnois, qui ont enrichi leur édition de Lestoile de quelques fragments *inédits* des Journaux, n'avaient vu ce précieux manuscrit; et Petitot, le dernier éditeur, l'avait cherché sans succès.

Cependant, à plusieurs époques, et à des intervalles plus ou moins éloignés, ce manuscrit avait été indiqué à l'attention publique.

Le premier personnage qui le remarqua dans la bibliothèque de Saint-Acheul, fut M. Jardel de Braine, qui, en 1777, l'indiqua à Fontette, nouvel éditeur du Père Lelong, ainsi que les quatre autres volumes dont nous parlerons dans la suite (1). Fontette inscrivit dans sa *Bibliothèque de la France* (2) le titre du Journal de Henri III, tel qu'on le lit sur le premier feuillet de notre manuscrit. Il apprit aussi du même M. Jardel, que ces volumes autographes de Lestoile avaient été donnés au monastère de Saint-Acheul d'Amiens, par un de ses abbés, petit-fils de l'auteur, Pierre de Poussemothe de Lestoile, qui exerça ces fonctions de 1667 à 1718, et il est très vraisemblable que tous les autres manuscrits de Lestoile, REGISTRES-JOURNAUX, TABLETTES, RECUEILS, etc., furent portés en même temps dans la bibliothèque de cette maison, où ils restèrent tous jusqu'au moment où, par la suppression des ordres religieux, ces volumes furent disséminés et passèrent en différentes mains.

En examinant avec quelqu'attention ce précieux manuscrit, il est facile de reconnaître que ce ne fut point une réunion de ces cahiers de papier sur lesquels Lestoile jetait tous les jours ses réflexions

(1) Les manuscrits n°s VI, VIII, IX et X.
(2) Tome V, p. 16, édition de 1778

politiques ou littéraires, et où il inscrivait en même temps le nombre des pulsations de son pouls, les atteintes de goutte dont il était menacé, ou la dépense que lui occasionnait la nécessité de faire épousseter sa bibliothèque : des registres portant le nom de *Tablettes* étaient destinés à cet usage. Le Journal de Henri III, au contraire, est le résultat des dépouillements de toutes les *Tablettes* de Lestoile, d'où il a soigneusement extrait les relations des événements politiques d'un intérêt réel, et celles des accidents notables survenus pendant le règne du dernier des Valois, afin d'en composer désormais un *Journal* suivi et complet, depuis 1574 jusqu'en 1589. Le petit nombre de corrections qui existent dans ce manuscrit, montrent aussi qu'il est réellement une mise au net de l'auteur ; comme les mots, *pour réformer ou pour brusler,* que l'on remarque dans l'intérieur de la couverture, et qui peuvent nous révéler une ingénieuse précaution, prouvent que l'auteur n'avait point failli dans son journal à l'intention qu'il avait déclarée dans le titre de son livre, qu'il disait « *publié librement à la françoise.* » Cette maxime était tellement dans son caractère, qu'il ajoute cette sentence, un peu hâtive pour son siècle : « *Il est aussi peu en la puissance de toute la fa-* » *culté terrienne d'engarder la liberté françoise* » *de parler, comme d'enfouir le soleil en terre ou* » *l'enfermer dans un trou.* » Nous pouvons assurer que Lestoile a tenu sa parole, et que sa fidélité d'historien est aussi grande que sa *liberté de parler.*

Le règne de Henri de Valois était déjà bien avancé, lorsque Lestoile entreprit de rédiger le journal des actes les plus marquants de son gouvernement, traversé de tant de cruelles menées, et ce journal fut très-probablement l'ouvrage de plusieurs années. La date de 1580, que l'on trouve au

bas du premier feuillet, nous paraît être celle que l'on doit adopter pour l'époque du commencement de la rédaction du *Registre-journal du règne de Henri III*. Le passage suivant indique aussi qu'il écrivait long-temps après 1582, les faits relatifs à cette même année; puisqu'il y parle, sous la date du 15 juin, d'un monument que le chancelier de Birague « *avoit jà pieça fait ériger à sa feu femme,* » *tel qu'il s'y void encores aujhourdui* ; » et comme ce fut véritablement en 1582 que Birague érigea ce monument à Valentine Balbianne, morte le 20 *décembre* de cette même année, le *jà pieça* doit s'entendre de l'intervalle de temps qui se trouvait entre le moment où Lestoile écrivait, et la date du monument tel qu'il le voyait au moment où il parlait. Voici le passage où ces faits sont mentionnés :

« En ce temps la roine de Navarre, arrivée à » Paris, trouvant l'hostel d'Anjou vendu par le » président Pybraq à la dame de Longueville, » acheta le logis du chancelier de Biragues; et se » retira le dit chancelier au prieuré sainte Kathe- » rine, proche de son logis, en l'une des chapelles » de l'église duquel prioré il *avait jà pieça fait* » *ériger à sa feu femme* un monument eslevé de » marbre, de sumptueuse et magnifique structure, » *tel qu'il s'y void encores aujhourdui* (1). »

Lestoile travaillait encore à son Registre en 1585, comme il l'indique évidemment par ces lignes : « En cest an 1580, ceux de la maison de » Lorraine recherchèrent fort et ferme ceux de » la religion, et les solicitèrent pour entrer en » leur ligue, et en parla le duc de Maienne entre » autres *au baron de Salignac, qui depuis a es-* » *pousé la fille de la chancelière de L'Hospital* (2). »

(1) Nouvelle édition, p. 148, première colonne ; manuscrit autographe, feuillet 192 R°.

(2) Manuscrit, feuillet 168 verso, et page 129 de notre nouvelle édition.

On trouve ces lignes sous la date de 1580, et Lestoile n'aurait pu, à cette époque, parler d'un fait accompli en 1585 (date du mariage de Marguerite Hurault de L'Hospital), si ce n'était à une date postérieure qu'il écrivait cette partie de son *Registre-journal*. Lestoile en continuait encore la rédaction après 1589, année de la mort du Roi, comme le prouve cet autre passage de son journal :

« Le 21 janvier, le Roi, après avoir fait ses Pas-
» ques, s'en revinst au Louvre; où arrivé, il fist
» tuer à coups d'harquebuze les lions, ours, etc.,
» qu'il souloit nourrir pour combattre contre les
» dogues, et ce, à l'occasion d'un songe qui lui
» estoit advenu, par lequel lui sembla que les
» lions, etc., le mangeoient et dévoroient, *songe*
» *qui sembloit présager ce que depuis on a veu ad-*
» *venir, lorsque ces bestes furieuses de la Ligue* SE
» RUANS SUR CE PAUVRE PRINCE, *l'ont déchiré et man-*
» *gé avec son peuple* (1). » Si Lestoile avait rédigé cette partie de son journal avant 1589, il n'aurait pu faire allusion à l'assassinat de Henri III, arrivé au mois d'août de cette même année 1589. Le millésime de 1593, que l'on remarque sur le feuillet 26 verso, nous avait fait penser tout d'abord que la fin de la rédaction du journal de Henri III était encore postérieure à cette date : le passage suivant du manuscrit, relatif à un de ses recueils, nous paraît servir à confirmer cette opinion : « Desquels
» pasquils, libelles diffamatoires contre Sa Majes-
» té, j'ai esté curieux jusques là, d'en ramasser
» jusques à plus de trois cens, contenans quatre
» gros tomes, sans *un grand in-folio plein de figu-*
» *res*, etc. (2). » Or, ce *grand in-folio* renferme

(1) Manuscrit, feuillet 201, v°; et page 156, deuxième colonne de notre nouvelle édition.

(2) Manuscrit, feuillet 420 verso; nouvelle édition, page 292, première colonne.

des figures et drôleries de la Ligue et d'autres relatives au commencement du règne de Henri IV : il en résulte donc que Lestoile n'aurait achevé ce gros in-folio que pendant le règne de ce dernier Roi, et, pour la même raison, que la fin du *Registre-journal* de Henri III aurait été rédigée vers ce même temps. On doit remarquer aussi que sur le feuillet 425 dudit registre, et sous la date de 1589, Lestoile désigne Henri III comme un roi qui n'existe plus, et Henri IV comme le souverain alors régnant; mais plus tard, s'étant aperçu de sa méprise, il la redressa à la marge.

Mais à un terme plus avancé de sa vie, lorsque l'âge eut affaibli la vivacité de ses pensées, et comprimé l'élan de la liberté avec laquelle il les exprimait, Lestoile qui, du reste, ne se séparait presque jamais de son grand registre in-folio, se mit de nouveau à le parcourir, et se laissant aller à de trop vives impressions de terreur, à propos de quelques phrases qui lui étaient échappées contre la personne du roi Henri III, ou contre le roi de Navarre, *lors roi de France*, il les condamna sans réserve, et toutes furent effacées. Il est facile de reconnaître, à leur écriture incertaine, que ces suppressions furent faites vers les derniers temps de la vie de Lestoile.

Avant d'avoir fait ce dernier travail sur son Registre-journal, Lestoile paraît s'être occupé de rédiger un extrait de ce grand volume in-folio, « *pour en faire un livre à part du meilleur, pour* » *lui seul, et non pour autre* (1). » Ce fut ce même extrait qu'il prêta à Dupuy, et il nous l'apprend dans ses *Tablettes*, sous la date du 20 octobre 1607: « J'ay presté ce jour à M. Dupuy (2), mon journal » du règne du feu Roy, qui n'estoit jamais sorti

(1) Registre, n° VIII, tom 1er des *Tablettes*, feuillet 24.
(2) Manuscrit n° VIII, feuillet 107 recto.

» de mon estude. » En même temps qu'il était occupé à faire *un livre à part pour lui seul et non pour autre,* notre historien désignait sur son grand volume in-folio tous les pamphlets et recueils de vers satiriques que l'on y remarque sous le titre général de *Ramas de Pasquils, etc.*, comme devant être supprimés de son journal de Henri III, et l'on ne peut expliquer cette intention que par le projet que Lestoile avait formé de faire, pour le règne de Henri de Valois, un recueil spécial de ce genre d'écrits, comme il en a formé un semblable sur la Ligue. Celui-ci est arrivé jusqu'à nous, mais on ignore si le recueil sur Henri III a jamais été exécuté; notre Registre-journal acquiert donc un prix de plus, par le grand nombre de pièces satiriques qu'il renferme, contre les différents partis, qui coururent alors et qu'il serait impossible de rencontrer ailleurs. Aussi cette partie du journal de Henri III n'est-elle pas la moins curieuse de notre nouvelle édition.

Lestoile trouva donc, entre l'époque où il rédigeoit son journal de Henri III et celle où les évévenements dont il parlait dans ce même journal s'étaient accomplis, un intervalle assez long pour donner à ses passions trop vives contre tel parti, ou contre tel personnage, le temps de s'affaiblir, afin de ne laisser de place qu'à l'expression d'une véritable et juste indignation contre les atrocités de tous genres et réellement inouies qui s'exerçaient journellement en France, tantôt sous le nom et la protection du Roi, tantôt sous celle de la Ligue, ou enfin au profit des Huguenots, la chose publique et le pauvre peuple des villes et des campagnes faisant presque toujours les frais de ces nobles discordes. On peut donc regarder comme mal fondé le reproche (1) adressé à Les-

(1) Petitot, notice sur Lestoile, page 18.

toile par Petitot, « de s'attacher plutôt à outrer qu'à » adoucir les peintures des vices et des ridicules de » son siècle. » Lestoile ressentit une juste horreur et lança des traits bien acérés contre les immoralités, contre les brigandages de tout rang et de toute origine. Un assassinat est toujours pour lui un assassinat, qu'il soit d'origine royale, ou catholique ou protestante. Il demeura fidèle à la couronne de France, à l'autorité légitime, quand il y avait quelque mérite et de grands périls à cette fidélité; et s'il nous montre Henri III avec tous les vices et tous les préjugés de son siècle, plus forts que ses bonnes inclinations naturelles, il nous montre aussi le roi de France abaissant la majesté de son rang devant les factieux qui méconnaissent son autorité, et qui assassinent le monarque afin d'usurper la couronne.

Bien des considérations nous portent aussi à croire que ce journal de Henri III est le seul travail réellement historique qui ait été rédigé par Lestoile ; il est, sans comparaison, le plus intéressant à lire pour qui aime étudier l'histoire à fond, et connaître les différentes phases de l'état des partis qui, pendant seize années consécutives, accablèrent la France d'affreuses calamités. L'âge auquel Lestoile était arrivé, lorsqu'il commença de consigner sur des tablettes les notes qui plus tard devaient former son journal, était en effet l'époque de sa vie où il était dans toute sa vigueur morale et physique; alors il pouvait satisfaire son âme, *trop portée,* disait-il, *à une vaine curiosité et liberté.* Les nombreuses personnes, soit de familles parlementaires, soit des autres classes privilégiées qu'il fréquentait, fournissaient de précieux aliments à cette curiosité; et lorsqu'un événement de quelqu'importance arrivait, il pouvait l'explorer et aller en apprendre les détails sur le lieu même où le fait s'était passé. Lestoile

n'était pas alors menacé dans sa liberté par le parti dominant; il pouvait fréquenter, en toute sûreté et sans courir aucun risque, les maisons et les personnages, d'opinions souvent diverses, qu'il voulait interroger, et recueillir par ce moyen une foule de renseignements qui durent lui manquer pour la rédaction des *journaux de la Ligue*; nous ne disons pas pour les journaux du règne de Henri IV, qui ne sont que des *tablettes*, et non un véritable journal comme l'est celui du règne de Henri III. Aussi le *Registre-journal* de 1574 à 1589, est-il entièrement à l'abri du reproche que fait un critique français (1) au travail de Lestoile relatif au règne de Henri IV, celui de traiter d'affaires d'état qui sont confondues avec des affaires de famille, et avec les dépenses domestiques de leur auteur. Le registre-journal a été, dans l'intention de l'auteur, une composition historique, et cette intention n'a pas été sans effet.

Quant à des remarques sur des expressions que ce même critique appelle *quelquefois grossières*, on ne doit jamais perdre de vue l'époque à laquelle Lestoile écrivait, et qu'une foule de mots, laissés aujourd'hui à l'usage particulier de la populace ou de ceux qui parlent comme elle, se trouvaient alors dans la bouche élégante de la noblesse, et même du clergé prêchant la parole de Dieu dans le sanctuaire. C'est donc au temps où Lestoile vivait, et non plus à l'écrivain même qu'il faut renvoyer ce reproche. Ajoutons, à ce sujet, que quelques-uns des anciens éditeurs de Lestoile ne sont pas du tout à l'abri d'une juste désapprobation, pour avoir inséré de leur chef, dans le texte, des remarques *quelquefois grossières* qui n'ont jamais appartenu à Lestoile. La page 102, première colonne de notre édition, en

(1) Petitot, notice sur Lestoile, page 16.

offre un exemple; enfin, ces mêmes éditeurs ne se sont-ils pas oubliés jusqu'à abuser outrageusement du nom de Lestoile, en publiant sous son nom, et accréditant ainsi des faits historiques dont il n'a jamais parlé dans ses écrits, et dont la véracité a été depuis plus ou moins contestée? Nous n'en citerons que les deux exemples suivants, qui sont les plus marquants.

Premier exemple : « Selon ses bons amis les » Huguenots, le cardinal de Lorraine eut un vi- » lain commerce avec la reine-mère, comme il » paraissoit dans leur dialogue de la paix en » 1574, et en leurs autres satires. Mais un de » mes amis, non huguenot, m'a conté qu'étant » couché avec un valet-de-chambre du cardinal » dans une chambre qui entroit en celle de la » reine-mère, il vit sur le minuit ledit cardinal, » avec une robe de nuit seulement sur ses épau- » les, qui passoit pour aller voir la Reine, et » que son ami lui dit que, s'il lui avenoit jamais » de parler de ce qu'il avoit vu, il en perdroit la » vie. » Ce fut sans doute à cause de cette recommandation qu'il se serait empressé d'en informer Lestoile.

Deuxième exemple : il paraît que les détails de l'assassinat du duc de Guise n'avaient pas semblé assez atroces aux anciens éditeurs, car l'on voit qu'ils prennent la peine d'y ajouter les lignes suivantes, qui n'existent pas plus dans le manuscrit de Lestoile, que les détails qu'on vient de lire sur la reine-mère.

« Lequel (le Roi) étant en son cabinet, leur » ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit, et » donna un coup de pied sur le visage à ce pau- » vre mort, tout ainsi que le duc de Guise en » avoit donné au feu amiral; chose véritable et » remarquable avec une, que le Roy l'ayant un » peu contemplé, dit tout haut: « Mon Dieu,

» qu'il est grand ! Il paroît encore plus grand,
» mort que vivant. »

Par ces suppositions inexcusables, par ces véritables fraudes historiques, il est prouvé que les ignobles vengeances de Henri III sur le cadavre de Guise, et les intimités supposées entre la Reine-mère et le cardinal de Lorraine, nous ont été faussement transmises sous l'autorité du témoignage de Lestoile; il n'aurait manqué de les consigner dans son journal si elles étaient parvenues à sa connaissance; mais il est constant qu'il n'en parle pas dans ses écrits.

L'on voit par le journal de Henri III combien Lestoile haïssait la Ligue, et il fallut que cette haine fût bien grande chez lui, pour porter un homme aussi réservé et aussi méticuleusement circonspect, à l'acte de courage qu'il nous révèle en ces lignes:

« Sur la fin de ce mois (mars 1589) se firent
» voir à Paris des sonnets contre la Ligue, faits et
» adressés au Roy par le lieutenant Rappin, des-
» quels la première copie sortist de la Bastille
» (encores qu'il y fist bien chaud pour tels écrits);
» et estans trouvés bien faits, ne laissèrent de
» courir nonobstant la fureur et malice du temps.
» *Je les copiai moi-mesme le soir, dans mon estude,*
» *le jour de l'Annunciation* 25 *mars, et les fis*
» *tumber plus hardiment que prudemment, en beau-*
» *coup de bonnes mains* (1). »

Il est vrai que c'était une petite vengeance de Lestoile contre cette Ligue, qui « commença la
» guerre par les bourses, envoiant fouiller les
» maisons des Roiaux et Politiques par les Seize,
» comme fust la mienne, la première du quar-
» tier, fouillée par maistre Pierre Senault et

(1) Fragment inédit; manuscrit autographe n° v, feuillet 414, recto, et page 290, première colonne, de notre nouvelle édition.

» La Rue, le mercredi 28 de ce mois (décem-
» bre 1588) (1). »

Notre historien donne de fréquentes marques de son affection pour Henri IV, pendant la durée du règne de ce Roi, et on les trouve consignées dans ses *Tablettes*; mais bien avant l'avènement du Roi de Navarre au trône de France, il en avait donné une non moins significative, en rédigeant lui-même, pour ce prince, une *opposition à la bulle d'excommuniation* lancée par le pape Sixte V. Lestoile s'en déclare l'auteur en ces termes :

« Au susdit escrit *fait par l'aucteur des présens*
» *mémoires*, on a fait faire du palais de Paris un
» voiage à Rome, où on l'a mis, signifié et affi-
» ché, et l'a-t-on inséré aux recueils de ce temps
» imprimés à La Rochelle, tant la vanité et curio-
» sité des hommes de ce temps estoit grande (2).»

Cet acte doit donc encore être mis au nombre des actions de courage qui honorent la vie de Lestoile.

Il resterait à ajouter à cette Notice de notre volume, qui était resté entièrement inconnu aux éditeurs précédents, quelques indications sur les parties inédites qu'il renferme et sur l'importance des faits qu'il nous révèle; mais nous devons en faire juge l'indulgent lecteur, et le prier de remarquer que le journal de Henri III, que nous reproduisons aujourd'hui, entièrement d'après les manuscrits autographes de Lestoile, contient *plus du double de texte* que n'en donnent les éditions antérieures à la nôtre, et que l'importance

(1) Registre-Journal de Henri III, manuscrit n° v, feuillet 388 verso, et page 269, deuxième colonne, de notre nouvelle édition.

(2) Fragment inédit, manuscrit autographe n° v, feuillet 287, v°, et page 190, deuxième colonne, de notre nouvelle édition.

des événements historiques inédits que Lestoile nous raconte avec un esprit et une vivacité qui charment, l'emporte assez fréquemment sur les textes déjà connus. On se le persuadera facilement, en pensant que cette partie non publiée renferme principalement des faits que l'on ne pouvait pas librement révéler à l'époque où fut donnée la première édition. Du reste, ce volume manuscrit de Lestoile est le seul sur lequel on ne trouve pas la devise: *Mihi, non aliis*, qui se lit sur tous les autres; c'est aussi la seule époque décrite d'une manière complète par notre fidèle historien, et avec tout ce qu'il y a de causticité, de vigueur et de hardiesse dans sa narration; circonstances qui purent le décider plus tard à la supprimer, et à en manifester son intention par ces mots écrits de sa main sur l'intérieur de la couverture : *à réformer ou à brusler.* On ne voit pas du reste d'autre motif à la condamnation de ce travail, puisqu'il n'a dû être achevé qu'à une époque où il n'y avait plus aucun danger à posséder un pareil écrit, la paix et la tranquillité ayant succédé aux discordes civiles, par l'établissement du Béarnais sur le trône des Valois.

N° VI. *Mémoires de P. D. depuis le* 2 *aoust* 1589 *jour de la mort du Roy, jusques au* 22 *mars* 1594 *jour de la réduction de Paris.*

N° VII. *Mémoires-journaux depuis la réduction de Paris jusques à la fin de l'an* 1597.

Ces deux volumes ont été connus du dernier éditeur. Le premier, le n° VI, est de format *in-folio parvo*, contenant 689 pages, et il a conservé la reliure primitive que Lestoile lui avait donnée. L'inscription *Ex libris Sancti-Acheoli* lui assigne une origine pareille à celle du volume précédent, comme la cotte P, n° 26, nous apprend que, dans la bibliothèque de Saint-Acheul, il était placé à côte du registre-journal de Henri III. Le second

de ces volumes, le n° VII, est au contraire de format in-8°, semblable au recueil n° III; il n'a jamais fait partie de la bibliothèque de la maison d'Amiens, et c'est de la bibliothèque du président Bouhier qu'il a passé dans celle du Roi à Paris, avec les autres manuscrits de ce savant magistrat. Le volume in-4°, n° VI, fut acquis par cette même bibliothèque en 1824, comme l'ont été les Recueils n°s 1 et II dont nous avons déjà parlé.

Les morceaux inédits que les deux manuscrits (VI et VII) ont fournis à notre édition, sont fort peu nombreux; mais il existait dans les Recueils I, II et III des fragments négligés par l'éditeur précédent, qui se rapportaient aux époques que nous retracent ces deux Registres-journaux. Nous avons donc cru devoir comprendre ces fragments dans notre édition, en les insérant aux dates auxquelles ils se rapportent, parce que ces pièces n'ont été connues de Lestoile, comme l'indiquent ses *Tablettes*, qu'après qu'il eut rédigé ses deux Registres-journaux. Nous avons donc par là rempli en quelque sorte une lacune laissée, à regret sans doute, par notre historien.

Quoique d'une importance moindre et d'une lecture moins attrayante, ces deux volumes méritent néanmoins leur titre de Mémoires-journaux. S'ils sont moins complets sur les époques qu'ils touchent, que ne l'est le journal de Henri III, c'est à la difficulté de se procurer des renseignements pour ces temps d'émeute qu'il faut sans doute attribuer ces lacunes. On doit se ressouvenir aussi qu'à cette même époque Lestoile était en butte à des tracasseries continuelles de la part de la faction dominante, puisqu'il appartenait au parti des *Royaux*, que son nom figurait sur des listes de proscription, et qu'il fut même incarcéré pendant quelque temps. Les *Tablettes* de Lestoile servent également à authentiquer le manuscrit n° VI,

ainsi qu'à le caractériser parfaitement. A la date du 10 novembre 1607 (1), on y lit le passage suivant : « J'ay presté à M. Dupuy mon Registre-
» journal de ce qui s'est passé de plus mémora-
» ble depuis la mort du feu Roy jusques à la ré-
» duction de Paris, c'est-à-dire de ce que j'y ay
» veu et remarqué curieusement estre avenu à
» Paris pendant ce temps de plus notable, comme
» aiant tousjours esté dans la ville, mesme pen-
» dant le siége : mon naturel avec le loisir me
» portant à telles recherches que je me suis pleu
» à rédiger par escrit, la plus part vaines mais
» véritables, et que j'avois désiré de ne jamais
» communiquer à personne, comme escrites par-
» ticulièrement pour moy. Dans ce registre où il y
» a mille fadèzes et sornettes, principalement des
» beaux sermons de Paris contre le Roy, la plus-
» part desquels j'ay extraits de la bouche propre
» des prédicateurs, que j'allois ouïr fort soingneu-
» sement; j'y ai mis la famine de Paris durant le
» siége, qui est notable et véritable; les conjura-
» tions des Seize contre l'estat et tous les gens de
» bien et serviteurs du Roy (*et quorum pars ma-*
» *gna fui*); leurs penderies de présidens et autres,
» et finalement la leur, par un juste jugement de
» Dieu, qui se peult remarquer en tout le progrès
» de ces mémoires, dont j'ay fait un gros livre petit
» in-folio, en aiant assés d'autres pour en faire
» un second encores plus gros, si le loisir me
» le permectoit ; et l'ay consigné, ce jour, entre
» les mains du dit sieur Dupuy, à la charge qu'il
» n'y aura que lui tesmoin de ceste vanité et
» curiosité. Il est relié en parchemin, tout escrit
» de ma main et fort griffoné, et où il y a des
» renvois qu'il est mal aisé d'entendre sans moy. »

(1) Manuscrit n° VIII, t. 1er des *Tablettes*, feuillet 124 recto.

Enfin on voit par ces mêmes *Tablettes* que Lestoile avait fait d'autres recueils sur la Ligue (1).

§ III. Interruption entre les registres-journaux et les tablettes.

Les nouveaux manuscrits connus jusqu'à ce jour ne complètent cependant pas le règne de Henri IV. Il reste toujours une lacune de près de huit ans, c'est-à-dire pendant 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, jusqu'au mois de juillet 1606. Lestoile parle dans ses *Tablettes* de plusieurs de ses *recueils sur la Ligue*, mais nulle part il ne fait allusion à un travail sur les premières années du XVIIe siècle. Notre infatigable annotateur n'était pourtant pas homme à se passer de *Tablettes* pendant un espace de temps si long. On doit donc regarder les volumes qui se rapportent à ces temps comme ignorés jusqu'à ce jour, à moins que ceux dont il est question dans les *Tablettes* ne se rapportent à ce même intervalle de temps; nous reprendrons ce sujet dans le paragraphe relatif aux *manuscrits perdus ou ignorés jusqu'à ce jour*.

Cependant, pour éviter de laisser dans notre édition une lacune dans le tableau général des principaux événements des règnes si agités de Henri III et Henri IV, nous avons suivi l'exemple du dernier éditeur, et comme lui nous avons adopté des *Suppléments* tirés des éditions de 1719, 1732 et 1736, en avertissant qu'ils manquent entièrement d'authenticité et que tout porte à croire qu'ils furent l'ouvrage des éditeurs de ces différentes époques. On pourra donc lire ces fragments comme contenant des particularités quelquefois curieuses, mais à la rédaction desquelles Lestoile a été presque entièrement étranger, et nous di-

(1) Voyez § VI, manuscrits de Lestoile perdus ou inconnus jusqu'à ce jour.

sons *presque*, parce que nous avons tiré des Recueils mêmes de Lestoile les pièces de quelque intérêt qui pouvaient être insérées à leur date parmi ces suppléments. Par ces additions toutes nouvelles, ces suppléments se rapprocheront donc davantage du vrai travail de l'auteur, que rien ne peut réellement remplacer.

§ IV. Tablettes.

Nos VIII et IX. *Premières et secondes Tablettes de mes curiosités, de juillet* 1606 *à may* 1610.

No X. *Troisième Tablette. Continuation de mes mémoires-journaux et curiosités, tant publiques que particulières*; *commençans au règne de nostre petit nouveau roy Loys XIII* (*que Dieu bénie*), *aagé de huict ans*, *sept mois*, *dix-huict jours*; *depuis le* 15 *mai* 1610 *jusques à* (*où il plaira à Dieu*).—*Il m'y a conduict jusques à l'autre XVe du mois de may* 1611, *qui fait l'an justement.*

Ces trois volumes de format in-folio, connus sous le titre de *Registres-journaux du règne de Henri IV et de Louis XIII*, ne nous paraissent pas mériter ce titre. Les affaires personnelles de l'auteur y occupent en effet plus de place que les événements publics. Il faut donc regarder ces recueils comme contenant des notes destinées à aider la *mémoire labile de l'auteur*, plutôt qu'à rappeler les circonstances diverses qui occupèrent l'attention publique pendant les années 1606 à 1611. C'est ce qui nous a déterminés à ne considérer ces trois manuscrits que comme des *Tablettes* sur lesquelles Lestoile inscrivait indifféremment soit l'état de sa santé, et les dépenses qu'il faisait pour des livres, pour faire copier des pamphlets, ou épousseter sa bibliothèque, soit aussi les événements dont la renommée arrivait jusqu'à lui. A l'époque où il les écrivait, sa santé avait déjà reçu de graves atteintes; les infirmités l'assiégeaient de tou-

tes parts; sa fortune, compromise par un procès interminable, lui donnait de sérieuses inquiétudes. Lestoile n'était plus le même homme pendant ces derniers temps de sa vie, et ses facultés affaiblies ne lui permettaient plus autant de rechercher et de recueillir avec les mêmes soins les faits dont son impérieuse curiosité l'obligeait de s'enquérir.

Toutefois, si l'on ne trouve pas dans ces Tablettes des récits d'un intérêt aussi soutenu que dans le *Registre-journal de Henri III*, elles sont loin de mériter un dédain complet. Elles nous ont conservé un grand nombre de renseignements historiques qui, sous la plume de Lestoile, acquièrent encore du charme et de l'intérêt. Les détails bibliographiques qu'elles nous transmettent, en forment peut-être la partie la plus curieuse, et, nous devons le dire, celle qui a été la plus négligée par le dernier éditeur à qui les manuscrits des Tablettes ont été communiqués.

Le tome premier de ces Tablettes (le n° VIII) contient, sur son premier feuillet, une note de Lestoile relative aux *Registres-journaux;* on la trouve en tête de notre édition : elle avait été en grande partie omise par les derniers éditeurs. Les premiers feuillets du manuscrit ont eu à souffrir de l'humidité; quelques uns mêmes ont été arrachés, mais il ne paraît pas qu'ils aient occasionné des lacunes, et l'on peut présumer que c'étaient des pages laissées en blanc par Lestoile, pour le cas où il aurait de nouveaux faits à insérer dans ces Tablettes.

Le tome second (n° IX) *des Tablettes, commençantes du dernier febvrier* 1609, est un volume de 339 feuillets, très bien conservé, et qui finit *avec la vie de mon Roy* (Henri IV). Il avait souvent été interrompu « par les veillées des tristes » et fascheuses nuits que j'ay souffertes, mesme-

» ment ceste dernière pour la mort de mon Roy.» C'est ainsi que l'auteur s'exprime sur le dernier feuillet de son manuscrit.

Le tome troisième (n° X), se rapporte entièrement à la première année du règne de Louis XIII, et il se termine quelques mois avant la mort de Lestoile. On remarque au verso du deuxième feuillet, la note suivante écrite de la main de Pierre de Poussemothe (1), abbé de Saint-Acheul d'Amiens, et petit-fils de Lestoile, qui authentique entièrement les journaux de son aïeul.

« Monsieur de L'Estoile, autheur de ce journal et des précédens, est mort au mois d'octobre 1611, et a été enterré le 8, dans l'église de Saint-André-des-Arts. Il fut marié deux fois; sa première femme étoit Anne de Baillon, fille de Jean Baillon, baron de Bruyères-Chastel, trésorier de l'Espargne. La seconde, qu'il épousa le 28 janvier 1582, fut Colombe Marteau, fille de Marteau, sieur de Gland. »

Enfin, pour confirmer cette authenticité des Tablettes de Lestoile, s'il existait quelques doutes encore, nous avons sous nos yeux une signature autographe de Pierre de Lestoile, apposée au bas d'une quittance, en date de l'an 1596, et qui existe dans la collection des titres originaux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Ces trois volumes de *Tablettes* faisaient aussi partie de l'ancienne bibliothèque de Saint-Acheul, où ils étaient cotés, P, n°s 27, 28 et 29, et ils sont du nombre de ceux qui furent acquis par la Bibliothèque du Roi en 1824.

Petitot s'en est servi pour son édition. Les fragments qui sont tirés de ces manuscrits, portent dans l'imprimé le titre d'*extraits des registres-journaux de Pierre de Lestoile sur le règne de*

(1) Fontette, t. V, p. 16, édition de 1778.

Henri IV et de Louis XIII, mais il en a négligé un très grand nombre d'articles, d'une importance réelle sous le rapport bibliographique ou littéraire. Il nous a donc été possible de donner une édition nouvelle de ces *Tablettes*, avec des additions assez nombreuses et assez importantes; enfin nous avons complété cette époque en insérant à leurs dates plusieurs pièces qui faisaient partie des *Recueils* de Lestoile.

Les renseignements nouveaux que fournit cette partie de notre édition, sont relatifs à la personne de l'auteur, et surtout à de nombreuses singularités bibliographiques. Il est curieux de connaître par lui l'origine de certains pamphlets et les instructions secrètes de tel prince ou de tel parti pour les faire supprimer, ou les répandre en grand nombre, selon leurs intérêts divers.

On pourra aussi y trouver matière à un *supplément* au dictionnaire des anonymes et pseudonymes, en profitant des indications que Lestoile nous a transmises.

Nous avons appris de plus, par divers passages inédits de ces *Tablettes*, que Lestoile avoit formé de nombreux recueils à différentes époques de sa vie : on le verra, dans le paragraphe relatif aux *manuscrits perdus ou ignorés jusqu'à ce jour*. Nous y avons aussi remarqué des particularités relatives à sa personne, ignorées de ses biographes, et de ce nombre est son emprisonnement, qu'il indique ainsi :

« Boucherard, auditeur des comptes, que l'i-
» gnorance des médecins fist mourir; ce bon hom-
» me, regretté de tous les gens de bien et de moi
» particulièrement, *qui avois été son compagnon*
» *de prison à la Conciergerie,* lorsque le feu roy
» Henri III fust assassiné par le moine (1).»

(1) Fragment inédit, manuscrit n° x, t. III des *Tablettes*, feuillet 20.

En y suivant aussi les différentes phases de sa santé, on peut y voir les influences qui agirent sur ses *recherches*; et, à mesure qu'elle décroît, on voit aussi l'intérêt de ses *Tablettes* s'affaiblir. Il nous a conservé les noms des personnes qu'il fréquentait habituellement, celles avec lesquelles il n'entretenait que des relations éloignées, et enfin les noms des hommes qu'il ne voyait que pour apprendre d'eux certaines particularités qui l'intéressaient. Ces détails ne nous ont pas semblé devoir être négligés, puisqu'ils fournissaient des sujets d'observations de quelque intérêt à faire sur la personne de Lestoile et sur le degré d'authenticité que l'on devait attacher aux renseignements rassemblés dans ses *Recueils*, ses *Registres-journaux* ou ses *Tablettes*. Tous ces faits, utiles à connaître, sont réunis dans notre édition.

Mais les détails bibliographiques nouveaux qui s'y trouvent en grand nombre, nous ont paru non moins précieux. Ils nous apprennent en effet le titre des pamphlets que le nonce faisait secrètement imprimer et répandre à Paris; de ceux qui s'y publiaient contre le roi d'Angleterre; le soin de l'ambassadeur à les recueillir et à les acheter à tout prix pour les envoyer au roi son maître, qui les livrait tous aux flammes; les écrits qui avaient excité des plaintes officielles de la part de l'ambassadeur anglais, pour avoir été imprimés avec privilége du roi de France; ceux de ces imprimés que Lestoile a connus ou possédés, et le jugement qu'il en porte; le nom de la personne qui avait ordre du roi d'Angleterre de répondre à des pamphlets lancés contre lui par le nonce ou par les jésuites, et le zèle de l'ambassadeur d'outre-mer à faire distribuer ces réponses; enfin ceux de ces libelles contre tout autre prince, que l'on ne se procurait que difficilement. Le différend survenu entre le pape et les Vénitiens souleva

des haines profondes, et mit en jeu la presse pour et contre les deux partis : Fra Paolo courut même risque de perdre la vie. Lestoile dit à ce sujet :

« On m'a donné, le 10 (juin 1608) des épi-
» grammes latins contre le pape Paul V, im-
» primées en une feuille, qu'on avoit envoyés
» d'Allemagne à M. Bongars, *faits en faveur de*
» *Fra Paolo de Venise, que le pape Paul vouloit*
» *faire assassiner* (1). »

Lestoile nous a conservé soigneusement le titre de tous les pamphlets qui furent semés à ce sujet.

Si l'on veut connaître plus spécialement les ouvrages, sortis de la presse française, relatifs à des matières qui touchent plus directement aux intérêts de notre histoire, on trouve dans les *Tablettes* des détails d'un certain intérêt. C'est ainsi qu'elles nous apprennent que le roi Henri IV avait chargé M. de Birenghen de lui rassembler tout ce qui s'imprimerait pour et contre les jésuites.

« M. de Birenguan en devoit faire voir un
» (écrit) au Roy, aiiant eu commandement, de-
» puis peu, de Sa Majesté, de lui recouvrir tout
» ce qui se feroit de nouveau à Paris, bon et mau-
» vais, et que rien ne lui eschappast s'il pouvoit,
» *principalement pour le regard des jésuistes,* qu'il
» désiroit de voir tout ce qui s'en feroit et pour et
» contre (2).»

Lorsque la vie de Henri IV par Sully fut imprimée, Lestoile escrivit à ce sujet :

« Le jeudi 19 (mars 1609), M. B. m'a donné, au
» palais, l'inscription de M. de Sully, intitulée :
» *Abrégé de la Vie de Henri IV Auguste, etc.*, qui
» est celle de Matthieu, hormis qu'en aiant voulu

(1) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, t. I des *Tablettes,* feuillet 195.

(2) Fragment inédit, manuscrit n° IX, t. II des *Tablettes,* feuillet 101 verso.

» y changer tout plain de choses, on disoit qu'il » avoit tout gasté (1).»

Lestoile ne met pas moins d'empressement à constater que « depuis la censure faite à Romme de » l'histoire de M. le président de Thou, on l'a af- » fichée (l'histoire) à toutes les portes des boutiques » des libraires de Venize, comme si, par là, on » eust voulu braver et *contrepeter* la censure de » nostre S. P. le Pape (2).» Ces renseignements sont tirés d'une « lettre de Fra Paolo, escrite » dudit Venize à un mien âmi, qu'il m'a fait voir » le dernier de ce mois (3).»

Parmi les livres déjà devenus rares de son temps, Lestoile compte les *Annales d'Anjou*, in-folio, imprimées à Angers, l'an 1529 (4), un livre intitulé : *Peregrinatio sancti Bernardi de Breidenbach*, imprimé à Mayence l'an 1486 (5), et surtout un *Seramus, de fide catholicâ*, in-fol., dont il n'avait été tiré que vingt-cinq exemplaires de ce format, et qui fut réimprimé in-8° par Mettayer, « *pour ce qu'il ne s'en trouvoit plus dès long-temps* » *in-fol.* » Cette particularité paraît avoir été ignorée des Bibliographes, et la Bibliothèque du Roi possède aujourd'hui un des vingt-cinq exemplaires in-fol. Lestoile a même inscrit dans ses *Tablettes* des indications qui ont échappé à des recherches toutes locales, comme le sont les bibliographies

(1) Fragment inédit, manuscrit n° IX, tome II des *Tablettes*, feuillet 9.

(2) Fragment inédit, manuscrit n° IX, tome II des *Tablettes*, feuillet 275.

(3) Fragment inédit, manuscrit n° IX, t. II des *Tablettes*, feuillet 275.

(4) Fragment inédit, manuscrit n° IX, t. II des *Tablettes*, feuillet 101. — Cet ouvrage a été imprimé par *Erhard Reuwich, cum figuris.*

(5) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, feuillet 85.

de province ou de département. C'est ainsi que notre annotateur nous donne le nom d'un auteur *Dauphinois* qui n'a pas été recueilli par Allard dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*. L'on remarque encore beaucoup d'autres renseignements sur des *mystères* imprimés de son temps, sur des livres qui ne se vendaient pas, sur le nom de certains auteurs qu'on lui a dit, à condition qu'il n'en parlerait pas ; sur ceux qui, après avoir fait des pamphlets, les ont désavoués, quoique réellement ils en fussent les auteurs, et sur ceux à qui on les avait faussement attribués. Il nous parle aussi de livres traduits de l'italien, dont le traducteur s'était attribué la composition ; ainsi que des ruses employées par des auteurs pour obtenir plus facilement le *privilége* d'impression, etc.

Parmi les manuscrits rares qui lui ont appartenu ou dont il obtint communication, on remarque deux manuscrits précieux par leur ancienneté : l'un est un ouvrage grec de *Gregorius Palamus,* archevêque de Thessalonique; et la Bibliothèque du Roi ne possède qu'un manuscrit très moderne du traité de ce Gregorius Palamus contre le pape ; l'autre est un manuscrit contenant des vers sur la mort, par *Elimandus*, moine de Beaufremont, qui florissait en 1180, et cet ouvrage n'existe pas à Paris.

Enfin nous y avons remarqué des renseignements parfois curieux, qui avaient échappé même à des historiens spéciaux, attentifs et consciencieux : tel est le passage des *Tablettes* relatif à la *Fierte* de Rouen, dont M. Floquet a récemment écrit l'histoire d'une manière à la fois s i exacte et si attrayante. Nous avons aussi suppléé à quelques omissions du dernier éditeur, qui a souvent rapporté les réflexions de Lestoile sur un ouvrage dont il supprimait le titre dans son édition, et Lestoile n'avait eu garde de l'omettre.

Si notre historien n'a pas caché, dans son *Registre-journal* de Henri III, sa haine profonde pour la Ligue, il ne cache pas davantage dans ses *Tablettes*, celle dont il est animé contre les Jésuites. Plusieurs passages nouveaux feront encore ressortir davantage ce sentiment. Du reste, il demeure fidèle jusqu'à la fin de ses jours à sa chère devise : « Il est aussi difficile d'engarder la li-
» berté françoise de parler, etc.; » et il exprime encore, quelques mois avant sa mort, son admiration pour « Duhaillan, mort fort âgé, célèbre
» historiographe et docte, mais grand langager,
» *toutefois libre et hardi à écrire, qui est ce que*
» *j'aime* (1). »

Quoique Lestoile n'ait jamais condamné ses Tablettes à être *réformées* ou *bruslées*, il désirait cependant qu'elles fussent détruites après sa mort; il s'en explique ainsi : « La garde de ce mémorial
» rempli d'une infinité de fadèzes, escrites libre-
» ment selon mon humeur, doit estre, après moir
» donné au feu, comme ne pouvant servir qu'à
» moi et à ma mémoire, pour mes particulières,
» occupations et curiosités (2). »

Heureusement son intention n'a pas été remplie.

§ V. Extraits anciens des registres-journaux de Lestoile.

N° XI. *Extraict d'un journal pendant tout le règne de Henri III, roi de France et de Pologne.*

Un passage des Tablettes, déjà rapporté, annonce que Pierre de Lestoile avait « presté à Du-
» puy son journal du règne du feu Roi, qui n'es-
» toit jamais sorti de son estude. » Nous avons vu

(1) Fragment inédit. n° x. t. III des *Tablettes*, feuillet 141.

(2) Fragment inédit, manuscrit n° viii, tome premier des *Tablettes*, feuillet 315.

également que ce volume, qui *n'étoit jamais sorti de l'étude* de Lestoile, n'était qu'un extrait de son *grand journal in-folio tout escrit de sa main.* Il paraît que Dupuy obtint l'autorisation d'en faire un extrait, et on retrouve aujourd'hui cet extrait dans les volumes de la précieuse collection des pièces recueillies par les frères Dupuy, et conservée à la Bibliothèque du Roi. On sait aussi qu'environ dix ans après la mort de Lestoile (en 1621), il parut une première édition d'un « *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, roy de France et de Pologne;* » que cette édition fut publiée contre le gré de la famille *Lestoile*, et qu'elle fut attribuée à Dupuy : le fait qui suit nous paraît confirmer cette opinion.

L'extrait manuscrit du *Journal* contient plus de texte que l'édition de 1621 ; mais une note, écrite par Dupuy même sur sa copie manuscrite, nous apprend que tout ce « qui est rayé (dans le manuscrit) a été retranché à l'impression.» Or, les articles qui sont en moins dans l'édition de 1621 in-4° et in-8°, sont précisément ceux qui ont été rayés dans la copie de Dupuy. Il en résulte donc, que lorsque Dupuy voulut faire imprimer cette première édition d'après l'extrait qu'il avait fait du journal autographe de Lestoile, on lui imposa de nombreuses suppressions, et qu'il les a indiquées dans la copie manuscrite qui fait partie de sa collection.

On ne sait si un exemplaire in-4° de cette première édition, qui appartient à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (L., n° 532), n'offre pas l'exemple d'une petite vengeance contre la censure de 1621. On y remarque en effet que tous les articles du manuscrit dont la censure exigea la suppression, se trouvent rétablis tantôt sur la marge du volume imprimé, tantôt sur des feuillets de papier insérés; et l'on peut assurer que ces addi-

tions manuscrites sont de l'époque même où le volume fut publié.

Il est à présumer, du reste, que l'extrait que Lestoile avoit fait de son gros journal in-folio, *pour lui et non pour autre*, a été à la disposition de ceux de ses anciens éditeurs qui ont donné le texte le plus approchant du manuscrit original, ce volume d'extraits n'étant pas passé avec les autres dans la Bibliothèque de Saint-Acheul.

N° XII. *Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis* 1562 *jusqu'en* 1611, *contenus dans les journaux et mémoires de M. de Lestoile.*

(*Manuscrit copié sur les mémoires de M. de Lestoile. M. de Lestoile est né sous François Ier, et mort sous Louis XIII.*)

Ce volume in-folio n'est qu'un *extrait* des manuscrits autographes de Lestoile, ayant d'abord appartenu à la maison de Saint-Acheul d'Amiens, et étant passé, en 1753, dans la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, par les soins du père La Barre. Ce volume d'extraits tirait de son origine un certain intérêt, et l'on pouvait présumer qu'il avait été fait sur les volumes autographes. Le dernier éditeur de Lestoile indique ce volume dans sa notice, mais il n'y a pas recueilli les passages alors inédits, et il n'en a pas enrichi son édition. Il en aurait été autrement, sans doute, si M. Petitot avait remarqué la conformité de l'écriture de cette copie avec l'écriture de la note insérée sur le verso du feuillet 2 du tome III des *Tablettes*, et que Fontette indique, d'après Jardel, comme étant de la main de Pierre de Poussemothe, petit-fils de Lestoile et abbé de Saint-Acheul. Ce rapprochement, qui authentique suffisamment le volume de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, aurait sans doute changé la résolution de M. Petitot, qui s'est privé ainsi de ce qu'il y avait de nouveau dans ce manuscrit.

§ VI. Manuscrits de Lestoile perdus ou inconnus jusqu'à ce jour.

Nous avons fait remarquer que l'on peut tirer, des trois volumes des *Tablettes* de Lestoile, des indications propres à reconnaître les *registres-journaux* ou les *recueils* qu'il s'occupait à rédiger, ou qu'il possédait lorsque la mort est venue le surprendre.

On reconnaît en effet, par les notes autographes, qu'en outre des recueils que nous venons de décrire, il en possédait d'autres qu'il désigne ainsi : « J'ay presté, le 2 juillet, à M. Dupuy, un » de mes manuscrits, relié en parchemin, in-fol., » dans lequel il y a trente-sept traictés divers, » entre les autres, le procès-verbal du duel de » Jarnac et la Chastaingneraie, qui est beau à » voir, et que j'avois promis audit Dupuy le luy » prester (1); » et l'on ne trouve dans aucun des volumes connus, le procès-verbal du duel de Jarnac et La Chastaigneraye.

Lestoile avait aussi réservé un volume pour les harangues et remontrances des plus beaux esprits de son siècle, comme on l'apprend par le passage suivant :

« Ce mesme jour 16 (janvier 1609), j'ay presté » à M. Justel, un mien registre in-folio, dans le- » quel il y a plusieurs harangues, remonstrances, » plaidoiers, et autres traictés rares des plus » beaux esprits et doctes hommes de nostre siècle, » comme de M. le premier président Duprés, Sé- » guier, Brisson, Marion et plusieurs autres (2). »

Ce volume est encore perdu pour nous : de

(1) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, tome Ier des *Tablettes*, feuillet 71.

(2) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, tome 1er des *Tablettes*, feuillet 301.

l'humeur dont on connaît notre historien, des notes marginales devoient inévitablement s'y trouver. Si donc ce volume existe encore, il sera facile de le reconnaître, ainsi que le précédent, et de les sortir tous deux de la poussière où ils gisent inconnus jusqu'ici.

Plusieurs passages des *Tablettes* paraissent confirmer encore l'opinion que nous avons émise au sujet des *Registres-Journaux de la Ligue et de Henri IV*; nous ne les possédons qu'en partie pour la première époque, et ceux de la seconde sont absolument inconnus. Ces mêmes passages annoncent aussi que Lestoile complétait, par d'autres volumes dont il faisait recueil, ses journaux de la Ligue, et qu'il commençait à s'occuper de la rédaction des journaux du règne de Henri IV. Voici le texte tiré des *Tablettes* :

Pour la ligue : « J'ay donné à M. Dupuy ung » petit livret *relié en parchemin in-8°, en forme* » *de musique,* inscript : *Drolleries de la Ligue*, dans » lequel il y a force pasquils et folies que j'ay » toutes receuillies ailleurs (1).

» Le vendredi 16 (janvier 1609), j'ai presté à » M. Dupuy, en continuant *trois de mes tomes de* » *la Ligue*, reliés en parchemin, in-8°, dans les- » quels y a LXXIII traictés divers, avec le livre » de Boucher *De justâ Henrici III abdicatio-* » *ne* (2).

» Le mercredi 21 (janvier 1609), j'ay presté à » M. D. P. de mes *Mémoires de la Ligue*, les » sermons de Boucher, ceux de Panigarole, avec » les discours d'un nommé Bossu de Bretagne, » insigne ligueur, et le livre d'un Escossois qui, » en matière de boucherie ligueuse, n'en doit rien

(1) Fragment inédit, manuscrit n° VIII, t. Ier des *Tablettes*, feuillet 74.

(2) — *Idem*, feuillet 300.

» à Boucher, intitulé : *De justâ Reip. Christ. in* » *reges impios et hœreticos auctoritate*, relié en » parchemin (1).

» J'ay presté ce jour (31 janvier 1609) à M. D. P. » et Chr. un pacquet de mes *Mémoires de la* » *Ligue*, où il y a huit volumes in-8° reliés en » parchemin, qui sont les escrits injurieus de » l'avocat Dorléans contre le Roy, avec les res- » ponses qu'on y a faites, entre lesquels est son » *banquet d'arret* (2). »

Pour le règne de Henri iv. « Le 8 (avril 1608). » Chausson (3) aiant eu nouvelles de la mort de » son père, reprist le chemin de sa ville de Ge- » nève, me remectant fidèlement entre les mains » tous les papiers et escritures qu'il avoit à moy. » *et me laissant à achever mes* Recherches curieu- » ses *de ce temps*, que je desirois qu'il achevast. » n'y aiiant homme en qui je m'en eusse voulu » fier que de lui, lequel j'ay congnu très hom- » me de bien, fidèle et vigilant (4).

» Le mardi 6 (novembre 1607), M. Dupuy m'a » donné des *lettres de relief d'appel comme d'a-* » *bus*, obtenues par M. Leschassier, contre » Me Anthoine Rose, évesque de Senlis..... J'en » ay les factum et procédures... *recueillies en un* » *de mes manuscrits in-fol.*, qui sont de l'an 1605 » et 1606 (5). »

Telles sont les indications que l'on peut tirer des *Tablettes* sur les manuscrits et recueils de Lestoile qui ne nous sont pas parvenus; ces indications pourront peut-être servir à les faire re-

(1) Fragment inédit, manuscrit n° viii, t. 1er des *Tablettes*, feuillet 303.

(2) — *Idem*, feuillet 318.

(3) L'un des copistes de Lestoile.

(4) Fragment inédit, manuscrit n° viii, t. Ier des *Tablettes*, feuillet 172.

(5) — *Idem*, feuillet 121.

connaître un jour. Nous n'avons pas compris dans ces notes les passages qui se rapportent au recueil de livres et de pamphlets imprimés, et que Lestoile désignait sous le nom de « Livres et Recueils de ce temps, imprimés, » ou « mes Paquets de drolleries jésuitiques, » et même encore « mes Fadèzes superstitieuses, » et les Livres de recettes (1), etc. Mais les notes de Lestoile sur ces recueils sont fidèlement reproduites dans notre texte.

§ VII. Des éditions des journaux de Lestoile.

Journal de Henri III.—1° La première édition contenant des fragments des journaux de Lestoile, date de 1621, comme nous l'avons déjà dit en même temps que nous avons fait remarquer qu'on pouvait avec probabilité l'attribuer à Dupuy : son format est in-8° et in-4° (2), sans nom d'imprimeur, et il s'arrête à la mort de Henri III. Après cette édition, nous avons les suivantes :

2° Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III, roy de France et de Pologne. A Cologne, chez Pierre du Marteau, M. DC. LXVI (3); in-12.

3° Autre édition avec le même titre, mais publiée en M. DC. LXXXXIII, et chez le même libraire ; in-12.

4° Autre édition du même libraire, avec la date de M. DC. LXXXXIX ; in-12.

5° Mémoires pour servir à l'histoire de France

(1) « Le mercredi 13 septembre, M. de Gland, mon » beau-frère, me donna la recepte de l'eau du Gaudis- » seur, que M. de Rozoy lui avoit donnée, qu'on tient » estre excellente pour les plaies, *et qu'on trouvera* » *escrite dans mon Livre de receptes.*»

(2) *Supra,* page XII. colonne première.

(3) Fontette (*Bibliothèque historique de la France*) en cite aussi une sous la date de 1662 et une autre de 1706.

depuis 1515 jusqu'en 1611, avec des portraits. Cologne, chez les héritiers de Herman Demen, MDCCXIX ; in-8°. (Edition de Godefroy) (1).

6° Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, Roy de France et de Pologne. M. DCCXX. Chez le même libraire que l'édition précédente. (Edition de Jacob Le Duchat, 4 volumes (2).

7° Journal de Henri III, Roy de France et de Pologne, ou Mémoires pour servir à l'histoire de France, par M. Pierre de Lestoile, avec des remarques historiques et des pièces manuscrites les plus curieuses de ce règne. A La Haye et Paris, chez la veuve de Pierre Gandouin, quay des Augustins, à la belle Image. M DCC XLIV. (Edition de l'abbé Lenglet du Fresnoy) ; 5 volumes grand in-12.

Journal de Henri IV. — I. La première édition n'est pas antérieure à 1719, et elle parut pour la première fois avec l'édition du Journal de Henri III, donnée par Godefroy ; elle fut suivie d'une autre, imprimée en 1732 (3) ; 2 volumes in-8°. Les suppléments à ces éditions, publiés par le président Bouhier, d'après le manuscrit que lui avait donné un descendant de Lestoile (manuscrit n° VII), parut à la même époque. Quatre ans après, 1736, on en eut également une

(1) C'est le premier qui ait donné le mémoire qui commence au règne de François Ier : son édition contient beaucoup plus de texte que les précédentes.

(2) C'est le premier éditeur qui ait expliqué les initiales A. G. D. P. D. P. par le nom de *Servin, avocat-général au parlement de Paris.* Cette erreur a été reconnue plus tard, quoiqu'elle ait été répétée par Lacaille Dufourny.

(3) Il en existe aussi une sans nom de ville ni d'imprimeur, de format in-12, attribuée à l'abbé d'Olivet.

autre en deux volumes in-8°, et c'est à tort que Fontette, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, l'attribue au père Bouges (1), comme nous l'établirons tout à l'heure à propos de l'édition suivante.

Enfin, en 1741, parut une autre édition avec ce titre :

Journal du règne de Henri IV, roi de France et de Navarre, par M. Pierre de Lestoile, grand audiencier à la chancellerie de Paris, avec des remarques historiques et politiques du chevalier C. B. A., et plusieurs pièces historiques du même temps. A La Haye, chez les frères Vaillant. M DCCXLI. 4 volumes in-8°.

Les bibliographes se sont assez longuement exercés pour savoir quel était le nom de l'éditeur dont on ne trouvait que les initiales ; et comme l'abbé Lenglet Dufresnoy publia, trois ans après, une édition du *Journal de Henri III* de même format, et aussi avec un grand nombre de notes, ils n'hésitèrent pas à lui attribuer également celle du *Journal de Henri IV*. Il suffit cependant de lire le titre donné à ces deux éditions des différents Journaux, pour reconnaître dès l'abord qu'elles ne sont pas l'ouvrage de la même personne. Il eût été très singulier, en effet, de voir cette différence dans les titres des éditions qui parurent à des époques si rapprochées ; et il ne l'aurait pas moins été que les initiales C. B. A., qui se trouvent dans l'édition de Henri IV, ne fussent plus dans l'édition du Journal de Henri III. Nulle part, dans sa préface, Lenglet Dufresnoy ne parle de son édition du Journal de Henri IV, et, bien au contraire, il justifie le système de notes qu'il a adopté pour le Journal de Henri III, chose qu'il

(1) Cette erreur est soigneusement répétée par Petitot, dans sa Notice sur Lestoile, p. 25.

aurait déjà faite si l'édition du Journal de Henri IV avait été de lui. Le nom du libraire n'est pas non-plus le même. Enfin Petitot (1) fait remarquer que l'éditeur du *Journal d'Henri IV*, qu'il croit être aussi Lenglet Dufresnoy, ne parle pas de l'édition de ce même journal donnée en 1719, qu'il connaissait très bien, puisqu'il l'avait citée long-temps auparavant dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*. Toutes ces contradictions manifestes n'ont pas amené nos critiques à examiner quelle en pouvait être la source, et tous, contre l'avis du *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, ont attribué cette édition de 1741 à Lenglet Dufresnoy; rien de plus erroné cependant. Il est constant, au contraire, qu'elle appartient au père *Bouges, Augustin*, et c'est un fait incontestable. Voici les raisons qui nous paraissent établir ce fait d'une manière positive.

Il existe à la Bibliothèque du Roi deux volumes ayant pour titre :

Remarques historiques et politiques sur le Journal du règne d'Henri IV, par le sieur P. C. B. D. A.***

L'un est une première rédaction de ces remarques historiques; l'autre est la mise au net de ce même volume, mais dans un ordre régulier et par une main différente, bien et duement authentiqués, du reste, par des corrections ou des additions de la main de la personne qui avait rédigé le premier de ces deux manuscrits. Or, les notes historiques que l'on y trouve sont précisément toutes celles qui existent dans l'édition de 1741;

(1) Petitot, dans sa Notice sur Lestoile, avait paru d'abord hésiter à attribuer cette édition à Lenglet Dufresnoy, mais avant la fin de cette même Notice, il déclare bien mal à propos que « quoique les initiales C.B.A. ne désignent pas Lenglet Dufresnoy, il a été reconnu que c'était lui qui avait donné l'édition et fait les notes et remarques. »

et comme ces volumes nous sont arrivés catalogués dans la bibliothèque de l'ancien monastère des Grands-Augustins, sous le nom du père Bouges, et que, de plus, quelques notes du premier volume sont écrites sur des débris de lettres où l'on trouve encore l'adresse *au révérend père Bouges*, il est évident que les initiales C. B. A. désignent le père *C. Bouges, Augustin*, et que l'édition du Henri IV appartient au père Bouges, comme celle du Henri III à Lenglet Dufresnoy.

§ VIII. Résumé.

Il résulte de l'analyse que nous venons de donner des douze manuscrits de Lestoile :

1° Que nous avons eu à notre disposition cinq volumes autographes entièrement nouveaux pour faire notre édition ; 2° que, de ces cinq volumes, celui qui contient le *Registre-Journal du règne de Henri III*, produit bien au-delà du double de texte nouveau, d'un intérêt plus grand que les textes déjà publiés, et d'une importance historique tout autre que celle des *Tablettes* relatives au règne de Henri IV ; 3° que ce volume paraît être le seul travail historique et complet qui ait été rédigé par Lestoile ; 4° qu'il fut une mise au net de ce travail, écrite long-temps après l'époque à laquelle il se rapporte ; conséquemment hors de l'influence de passions passagères, et qu'il n'offre plus que dans leur véritable physionomie les faits du règne de Henri III; 5° enfin que ce *Registre-Journal* nous a conservé, avec une foule d'intéressants souvenirs, des pièces importantes, historiques ou littéraires ; et parmi ces dernières on ne manquera pas de remarquer vingt-quatre sonnets inédits d'un *poète transcendant du temps*,

Amadis Jamin, qui les présenta au Roi en 1578 (1); 6° que, des quatre autres volumes qui sont des *Recueils* se rapportant aux deux règnes, il a été possible de tirer des pièces intéressantes pour différentes époques, et de compléter ainsi les narrations des Registres-Journaux, ces pièces étant parfois venues à la connaissance de l'auteur après la rédaction de ces registres-journaux; 7° enfin que, pour les trois volumes de *Tablettes*, le dernier éditeur avait négligé un grand nombre de fragments intéressants, qui enrichissent aujourd'hui cette nouvelle édition.

A l'égard des notes historiques et biographiques, Petitot s'était contenté d'abréger celles qui existaient dans l'édition de Lenglet Dufresnoy, en y conservant les erreurs assez nombreuses qui les dénaturaient. Nous avons soigneusement revu ces notes, qui sont corrigées et abrégées partout où cela nous a paru nécessaire; quelques-unes ont été supprimées, étant rendues inutiles par les narrations de Lestoile, ou comme relevant des erreurs qui n'existaient pas dans les manuscrits autographes. Enfin l'on pourra remarquer dans les notes nouvelles quelques pièces historiques qui nous ont semblé dignes d'être tirées de l'oubli.

Les additions que l'on trouve à la fin du Journal de Henri III, renferment deux paragraphes du *Journal* de Lestoile, qu'un *remaniement* dans une feuille avait fait oublier. Ces additions contiennent aussi plusieurs documents historiques, dont l'un est la Lettre autographe de Charles IX à son frère le duc d'Alençon, pour le prier de faire donner le collier de son ordre à l'assassin du commandeur de Mouy, huguenot. Les pièces qui accompagnent cette lettre originale, nous offrent aussi un exemple de la *littérature républi-*

(1) Page 107 de notre édition.

caine en usage au commencement du XIXe siècle.

Les *pièces diverses* contiennent, 1° le titre des écrits qui composent les *Drôleries de la Ligue*, et toutes les notes autographes de Lestoile, qui les accompagnent et qui ont été négligées par les éditeurs précédents; 2° le *certificat de plusieurs seigneurs de la cour qui assistèrent le roi Henri III depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès*, publié pour la première fois d'après l'acte original; 3° *le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la Prévosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le* 2 *janvier* 1585, *jusques au jour des barricades escheues le* 12 *may* 1588; 4° et la *Relation de la mort de MM. le duc et cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du Roy Henri III.*

Ces trois dernières pièces se trouvent ordinairement à la suite des journaux de Lestoile sur le règne de Henri III; elles ne sont qu'une simple réimpression. Les suivantes, au contraire, nous paraissent inédites; le n° V est une lettre du duc de Mayenne au cardinal Alanus, relative à la mort de ses frères; le n° VI contient un témoignage des vexations auxquelles étaient en butte les catholiques *présumés huguenots;* enfin les deux lettres de Henri IV, n°s VII et VIII, se rapportent, l'une à la mort de Henri de Valois, son prédécesseur, l'autre au projet de campagne qu'Henri IV allait mettre à exécution.

Si l'on nous demandait les raisons qui nous ont déterminés à nous éloigner de la manière d'orthographier le nom de *Lestoile*, écrit plus généralement *L'Estoile,* nous ferions remarquer que celle que nous avons adoptée se rapproche davantage de l'orthographe primitive, et qu'elle est conforme à celle qui a été adoptée par d'Hozier dans ses cartons généalogiques. Nous ferons observer en même temps que la véritable orthographe serait

peut-être *Delestoille* : c'est ainsi, du moins, que l'auteur a signé une quittance dont il a déjà été question, et qu'il écrit le nom de son fils dans ses *Tablettes*. L'acte d'une donation faite par Henri II au père de notre historien porte *de Lestoile* (manière adoptée par les généalogistes). L'on pourrait aussi indiquer, par différentes quittances des membres de cette famille, données à des époques plus ou moins éloignées, l'histoire de l'orthographe de ce nom. C'est ainsi, comme nous l'avons dit, que l'auteur des Registres-journaux signe *Delestoille*. Son fils, au contraire, sépare de sa signature le *de*, et écrit *de Lestoille*. Enfin, pour trouver la manière plus généralement adoptée, il faut descendre aux arrière-petits-fils de l'historien, aux Poussemothe, qui signent *Pousemothe de L'Estoile*. Nous nous sommes ainsi conformés à un usage justifié par quelques exemples, et à l'autorité des généalogistes, assez bonne en semblable matière.

Nous pouvons donc espérer que cette édition d'un livre très connu, sera réellement *nouvelle*, et que le public indulgent encouragera par ses suffrages les efforts que nous ne cessons de faire pour rendre à la lumière des mémoires historiques ignorés, rendre complets ceux qui ne le sont pas, et ajouter ainsi des documents nouveaux aux annales de la France.

Juin 1837.

ERRATA

DANS LE TEXTE DE LESTOILE.

Page 15, *ligne* 35, 1re *colonne :* Le roi de Navarre excusant le fait *de M. Vassi à Théodore de Besze* ; *lisez* : excusant *le fait de Vassi à M. Théodore de Besze.*

Page 25, *note* 3, *ligne* 2 : Les lettres suivantes du duc *de Mayenne* et du cardinal de Lorraine; *lisez* : Les lettres suivantes du duc *de Lorraine*, etc. (Charles II de Lorraine, *dit le Grand.*)

II.

NOTICE

SUR LES

MANUSCRITS AUTOGRAPHES

DU

CARDINAL DE RETZ (1).

Les nombreuses réimpressions des *Mémoires du cardinal de Retz*, données depuis 1717, prouvent assez combien cette composition, à la fois littéraire et historique, a été goûtée par le public. Un grand nombre de lacunes, des phrases évidemment achevées par des mains étrangères, des idées quelquefois développées à moitié, des erreurs évidentes sur des faits, sur des dates, et un style rajeuni, telles étaient pourtant les imperfections que les anciens éditeurs n'avaient pu éviter, puisque pas un d'eux n'avait connu le travail primitif de l'auteur. Plus heureux qu'eux, nous offrons aujourd'hui au public une *reproduction* fidèle et entière de la *vie du cardinal de Rais*, telle qu'il nous l'a transmise lui-même, et entièrement écrite de sa main, avec toutes ses incorrections il est vrai, mais aussi avec son véritable style, in-

(1) Cette édition fait aussi partie de la *Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, de MM. Michaud et Poujoulat, t. 1er de la 3e série.

cisif, pittoresque, inégal, mais plein de force et d'originalité.

L'histoire de ce manuscrit, demeuré jusqu'ici inconnu, intéressera le lecteur à plusieurs égards : l'examen attentif du texte même des *Mémoires* peut nous conduire à fixer les époques auxquelles ils furent composés, comme aussi à découvrir le nom de la personne à laquelle ils furent adressés.

Le manuscrit autographe consiste en trois volumes, de format in-4°, écrits sur papier uniforme, doré sur tranche, et formant une seule série de pages, dont la dernière est numérotée 2818. Quelques lacunes existent dans cette série. Les 258 premières pages du premier volume ont été arrachées et détruites ; il en est de même des pages 327 à 330 ; ce volume est relié en parchemin : de nombreux passages y ont été effacés.

Au tome II, les pages sont numérotées de 756 à 1664. Il ne renferme qu'un petit nombre de lignes effacées et il fournit de nombreuses additions au texte déjà publié. Ce volume est cartonné et recouvert de satin blanc (1).

Le tome III, qui est l'ouvrage des dernières années de la vie du cardinal, est moins bien écrit que les deux précédents, plus chargé de ratures de sa main ; et tout annonce que ce fut la première redaction de cette troisième partie. Il renferme aussi plusieurs passages effacés ; d'autres qui ne le sont pas, et qui cependant n'ont jamais été publiés, sont fort intéressants et jettent un nouveau jour sur les événements de la Fronde et la haute influence qui présida souvent à leur direction. Quelques lacunes existent vers la fin de ce

(1) Le petit nombre des corrections autographes introduites dans ces deux volumes prouvent assez qu'ils sont une mise au net de la main de l'auteur.

volume, dont la reliure est semblable à celle du premier.

Un autre volume manuscrit était avec les trois qui viennent d'être décrits; c'est une copie de la partie de l'autographe qui forme le tome II, et cette copie paraît avoir été faite par le bénédictin D.-J. Picart; elle est du reste écrite sur un papier semblable à celui des Mémoires originaux. Sur cette copie, de nouvelles ratures furent pratiquées, et les suppressions y sont bien plus nombreuses que dans la rédaction même du cardinal. La cote X, 2, nos 28, 29 et 30, que portent les volumes, indique probablement le numéro sous lequel ils étaient inscrits à la bibliothèque de Moyen-Moutier, où ils furent transitoirement déposés.

On peut présumer avec quelque certitude que le cardinal s'occupa de ses Mémoires à des époques différentes, et qu'il y eut quelque intervalle entre la rédaction des deux premiers volumes et celle du troisième. L'écriture des deux premiers annonce encore de la force et de la vigueur; dans le dernier, au contraire, l'écriture est moins lisible, les lettres en sont moins bien formées, et la main qui les traça s'affaiblissait alors. « Ce n'est plus une vie, dit madame de Sévigné en parlant des dernières années du cardinal, c'est une langueur; » et à cette même époque il se « cassait la tête d'occupations. »

Gondy ne commença pas ses Mémoires avant l'année 1670, puisque dès les premiers feuillets de son manuscrit, il parle de *feu madame de Choisy* (1), morte en 1670; et comme il nomme *l'abbé présentement cardinal d'Estrées* (2), qui ne fut cardinal qu'en 1671, on voit que ce n'est qu'après cette époque qu'il les entreprit. Ses lettres au-

(1) Tome 1er, page 330 du manuscrit.
(2) Tome II, page 1273 du manuscrit.

tographes (1) nous apprennent aussi que ce fut entre l'année 1671 et l'année 1676 que le cardinal changea l'orthographe de son nom et qu'il l'écrivit *Rais*. C'est de cette orthographe de son nom qu'il se sert dans les Mémoires. Les deux premiers volumes furent rédigés avant la fin de l'année 1673, puisqu'il parle dans le second du *jeune d'Avaux, présentement le président de Mesme* (2), et que d'Avaux, qui fut président à Mortier, après son frère mort en 1650, mourut lui-même en 1673, à l'âge de soixante-quinze ans. Le cardinal dut s'occuper ensuite à mettre au net les deux premiers volumes de ses *Mémoires pendant l'année* 1675 et le commencement de l'année 1676; du moins c'est ce que paraissent indiquer les passages suivants de son manuscrit. Il parle de *Bouteville*, *présentement maréchal de Luxembourg* (3), qui ne reçut cette dignité qu'en 1675, le 30 juillet; quelques pages plus loin, il cite *Miossans*, *présentement maréchal d'Albret*, qui reçut cette dignité en 1673, et qui mourut en 1676. Et Retz ne pouvait parler de Miossans comme vivant, qu'avant cette même année 1676.

Ce fut aussi à cette même époque que le cardinal se rendit à Rome (4) pour assister à un conclave, et suivre auprès du Pape plusieurs négociations commencées par l'ordre de Louis XIV. « Ce voyage ruina sa santé affaiblie par un grand nombre d'infirmités (5). » Retz ne dut travailler à son troisième volume qu'après son retour de Rome (6), et le caractère de l'écriture annonce

(1) *Complément des Mémoires de Retz*, page 616.
(2) Tome II, page 1182 du manuscrit.
(3) Tome II, page 1132 du manuscrit.
(4) Petitot, Notice sur Retz, page 75.
(5) *Ibid*, page 76.
(6) Avant de commencer la rédaction de ses Mé-

visiblement que les forces de l'auteur avaient diminué. C'est donc à cette époque de la vie du cardinal que doivent se rapporter les deux citations que nous venons d'emprunter à madame de Sévigné. La rédaction de ce dernier volume l'occupa le reste de ses jours, et il devait très vraisemblablement en continuer la relation au-delà de l'époque à laquelle il s'est arrêté, et retracer lui-même les événements de la vie errante qu'il mena pendant son séjour en Hollande, en Angleterre et en Allemagne; mais « un procès du gain duquel dépendait un arrangement définitif avec ses créanciers (1) » le rappela dans la capitale en 1678, et il y mourut au mois d'août de l'année suivante.

Ses Mémoires ne furent donc pas achevés, et on doit d'autant plus regretter de n'avoir pas appris de lui-même les événements des dernières années de son exil, que le peu de notions que l'on possédait sur cette époque de la vie du cardinal sont l'œuvre d'un domestique infidèle, qui déversa sur son maître la calomnie, afin de se justifier de sa propre ingratitude, et de se concilier des faveurs en diffamant son bienfaiteur. Il l'y accuse en effet sans cesse et ne trouve que des éloges à donner à la conduite de Lionne, ambassadeur extraordinaire du roi à Rome, lorsque le cardinal s'y rendit après s'être échappé de sa prison de Nantes.

Mais d'autres documents nous ont été conservés pour l'histoire de cette époque de la vie du cardinal, et nous les avons réunis sous le titre de *Complément* de ses mémoires.

moires, il s'occupait à dresser sa généalogie. Il existe dans le carton de sa famille des notes de sa main sur ses ancêtres; et des lettres qu'il écrivait à ce sujet à François Duchesne, sont aussi conservées à la Bibliothèque du Roi.

(1) Petitot, Notice sur Retz, page 76.

Nous sommes aussi redevables à M. Denis, maire de la ville de Commercy, et membre de plusieurs sociétés savantes, de recherches intéressantes sur la vie intime du cardinal lorsqu'il se retira dans sa principauté. Il a bien voulu nous communiquer les renseignements qu'il avait à sa disposition, et nous nous en servirons pour indiquer plus positivement encore l'époque à laquelle le cardinal travailla à ses Mémoires. Il résulte de ces recherches, que D. Calmet fut bien informé lorsqu'il annonça que Gondy écrivit ses Mémoires à Commercy, et que ce fut dans le château de Ville-Issey, village voisin de cette ville. On désigne encore à Commercy la maison particulière où le cardinal alla loger avant d'habiter son château (1), et cette maison est aujourd'hui la propriété de M. Denis. Elle était occupée, à l'époque de l'arrivée de Retz à Commercy, par le lieutenant de la prévôté, et en 1789 on y voyait encore les armoiries du cardinal. D. Calmet assure que D. Jean Picart, bénédictin de Breuil (faubourg de Commercy), écrivait sous la dictée du cardinal; mais que c'était Humbert Belhomme qui remplissait cet office quand son éminence était à Saint-Mihiel. Lorsque le bon religieux D. Jean arrivait à la relation de quelque aventure un peu graveleuse, il posait la plume en disant : « Monseigneur, vous n'y pensez pas? que va-t-on dire de vous? Il faut passer cela !...— Non, mon père, répondait le cardinal; je l'ai fait; ainsi point de honte de le dire. » Et ces deux assertions de D. Calmet sont pleinement justifiées par l'état du manuscrit autographe du cardinal.

On y trouve, en effet, des pages qui ne sont

(1) Guy-Joly dit dans ses Mémoires : « D'abord le » cardinal se logea à Commercy dans une maison par- » ticulière ; il se retira souvent dans le château, etc. »

pas de la main de Gondy; on y remarque même trois écritures différentes, dont on trouve des exemples aux pages 1178 (1), 1312 et 1797 (2) du manuscrit; mais tous ces passages non écrits de la main du cardinal sont authentiqués par lui, puisqu'il y a fait de nombreuses corrections de sa main et qu'il les a paginés.

Les scrupules du bénédictin y sont aussi clairement indiqués aux pages 1195, 1211, 1241, où il existe des passages relatifs aux intrigues de Retz avec mademoiselle de Chevreuse, etc. Ils sont tous écrits de la main du cardinal, et l'écriture du religieux secrétaire recommence lorsque l'auteur reprend la narration des faits politiques.

On remarque aussi dans le manuscrit original un plus grand nombre de pages de l'écriture de D. J. Picart, que de celle de Humbert Belhomme, ce qui porterait à croire que la plus grande partie des Mémoires fut composée à Commercy; et comme l'écriture de D. J. Picart cesse entièrement avec le tome II, il en résulterait que le tome III, où commence seulement celle de Humbert Belhomme, fut composé à Saint-Mihiel; que le cardinal y travaillait encore dans cette abbaye lorsque son procès l'appela à Paris, et que n'étant plus revenu chez ces religieux, le manuscrit y resta inachevé, mais sans avoir encore subi les suppressions du bénédictin. Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, ami et confident du cardinal de Retz, reçut l'ordre de les envoyer à madame de Caumartin; et c'est à cette époque, selon nous, c'est-à-dire après la mort de Gondy, lorsque Hennezon fut obligé de les remettre entre les mains de ma-

(1) Cette page et les suivantes sont de l'écriture du bénédictin de Brueil D. J. Picart.

(2) M. Denis a reconnu cette écriture pour celle de Humbert Belhomme, religieux de Saint-Mihiel.

dame de Caumartin, que ses scrupules l'engagèrent à supprimer du manuscrit des passages suspects de trop de liberté, ceux surtout qui ont rapport aux premières années de la jeunesse du cardinal (1).

Mais avant de lacérer un ouvrage qui dut si fortement piquer sa curiosité, Hennezon en fit faire une copie qu'il déposa dans la bibliothèque du monastère. Ce fut donc une copie et non pas l'original qui resta à Saint-Mihiel, quoi qu'en disent D. Calmet et plusieurs autres critiques, comme nous l'établirons plus tard. Mais cette copie, faite sur l'original avant qu'il subit un grand nombre de suppressions, ne parut bientôt plus assez épurée à ce moine mélancolique. Il se mit de nouveau à l'ouvrage, et il supprima encore plusieurs passages relatifs à de hauts personnages. Il ne restait donc que cette copie à Saint-Mihiel; et ce fut elle qui servit à ces religieux pour imprimer la première édition des Mémoires, à Nancy, en 1717: le manuscrit autographe était déjà dans les mains de madame de Caumartin.

A qui les Mémoires de Retz sont-ils adressés? c'est ce que n'a dit aucun des éditeurs précédents. Le nom de la personne ayant disparu avec les premiers feuillets de l'ouvrage, qui sont entièrement détruits, le manuscrit autographe ne nous donne pas de nouveaux renseignements, et le nom de cette personne ne se retrouve nulle part ailleurs dans le reste des Mémoires. Nous allons tacher cependant de répondre à cette question, en réunissant quelques renseignements fournis par

(1) L'éditeur de 1820 dit que l'abbé de Saint-Mihiel employa l'encre de la Chine pour effacer les passages qu'il crut devoir retrancher (Notice, page 17); nous pouvons assurer le contraire, les procédés chimiques qui ont été essayés sur l'écriture nous en ont convaincu.

cinq passages reproduits dans toutes les éditions.

1° « Il n'est pas possible qu'après avoir vu le » consentement uniforme de tous les corps con- » jurés à la ruine de M. le cardinal Mazarin, » vous ne soyez très *persuadée* qu'il est sur le bord » du précipice (1). »

2° « *J'escris l'histoire de ma vie par vos ordres*, » et vous avés pu vous appercevoir que je ne » me suis pas appliqué à faire mon apologie (2).»

3° « Brion, que vous pouvés avoir veu *dans* » *vostre enfance*, soubs le nom de duc de Dam- » ville (3). »

4° « . . . Si l'ordre que vous m'avés donné de » laisser des Mémoires qui pussent estre de quel- » que instruction à *messieurs vos enfans*, etc., (4)»

5° « *Ils sont* (ces enfans) *d'une naissance qui* » *peut les élever assés naturellement aux plus gran-* » *des places* (5). »

Ces passages prouvent : 1° que les Mémoires furent adressés à une femme, par l'ordre de laquelle Gondy les entreprit; 2° que cette femme était dans son enfance lorsque Brion fut fait duc de Damville; 3° qu'elle eut des enfants pour l'*instruction* desquels il écrit, et que leur naissance pouvait les élever aux plus grandes places.

Ces renseignements, quoique peu concluants, mais réunis à d'autres faits bien établis, peuvent nous conduire, avec quelque certitude, vers le nom de la personne qu'on doit naturellement désirer de connaître.

Cette personne nous paraît être Catherine-Madeleine de Verthamon, femme de Louis-François

(1) Manuscrit autographe, tome III, page 2198.
(2) Manuscrit autographe, tome III, page 2235.
(3) Tome Ier, page 327 du manuscrit.
(4) Edition de 1717, page 364, tome III.
(5) *Idem*.

Le Fèvre de Caumartin. En effet Caumartin était l'ami intime et proche parent du cardinal. Il eut de sa femme neuf enfans, dont cinq garçons ; le second, destiné à l'état ecclésiastique, porta les prénoms du coadjuteur (Jean-François-Paul); il fut élevé sur les genoux du cardinal de Retz, qui lui donna son abbaye de Busay (1).

Mademoiselle de Verthamon avait très bien pu voir *dans son enfance* Brion sous le nom de duc de Damville, puisque le duc reçut ce titre en 1648, et mademoiselle de Verthamon était âgée alors d'environ dix ans (2). Les enfans de Caumartin, pour l'instruction desquels Gondy écrivait, pouvaient très bien, *par leur naissance*, *être élevés aux plus grandes charges*, puisque l'on comptait des personnages illustres dans les ancêtres de Caumartin, qui lui-même obtint plusieurs charges de distinction, et était très réputé à cette époque. Enfin la prédiction du cardinal de Retz s'accomplit dans la personne du fils et du petit-fils de Caumartin : le premier fut marquis de Saint-Ange, comte de Moret, commissaire pour les grands jours en Poitou, intendant des finances et mourut doyen du conseil d'état. Le second fut encore plus célèbre : c'est Réné-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, mort en 1756. Caumartin n'épousa mademoiselle de Verthamon, sa deuxième femme, qu'en 1664.

(1) Ce Caumartin fut évêque de Vannes, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions.

(2) Nous n'avons pu trouver dans les papiers généalogiques la date de la naissance de mademoiselle de Verthamon ; on peut pourtant conclure qu'elle avait à peu près cet âge, de ce que le troisième enfant de madame de Verthamon est né en 1635, et que mademoiselle de Verthamon, dont il est ici question, est le cinquième enfant du même lit.

Elle dut donc souvent entendre parler chez elle des intrigues de la Fronde, car c'était alors l'époque du retour du cardinal de Retz en France. Le charme de sa conversation et le récit de ses aventures, dont il dut entretenir madame de Caumartin, dans l'intimité de laquelle il vivait, purent faire désirer à cette femme de connaître tout le détail d'une vie si aventureuse, si pleine de triomphes et d'amertumes ; ainsi ce fut à sa prière qu'il entreprit d'*écrire sa vie*. Et si le cardinal de Retz n'avait pas dédié ses Mémoires à madame de Caumartin, pourquoi l'abbé de Saint-Mihiel aurait-il envoyé les originaux de la bibliothèque de ce monastère à Paris? Enfin, madame de Caumartin les possédait encore en 1717, cinq ans avant sa mort, qui arriva en 1722 ; c'est ce que prouve la lettre suivante de madame Charlotte de Bavière, veuve du frère unique de Louis XIV (1).

« Les moines de Saint-Mihiel ont les Mémoires » du cardinal de Retz en original (c'était la co- » pie) : ils les ont fait imprimer, et on les vend à » Nancy; mais il manque beaucoup de choses » dans cet exemplaire. Une dame de Paris, nom- » mée madame de Caumartin, a ces Mémoires » en manuscrit, où il ne manque pas un mot; » quoi qu'on puisse faire, elle ne veut pas les » donner pour compléter ceux qui sont impri- » més. »

Il est vraisemblable qu'après la mort de madame de Caumartin, les religieux de Saint-Mihiel obtinrent que ces Mémoires (les originaux) fussent déposés dans l'abbaye où Gondy les avait composés en grande partie. Ce fut là du moins

(1) Cette lettre porte la date de 1717, 14 octobre, et elle est imprimée dans un recueil de fragments de lettres de cette princesse, publié à Hambourg en 1788, in-8°, page 25.

qu'on les découvrit, lors de la suppression des monastères, à l'époque de la première révolution. Les pièces suivantes, copiées sur les originaux, expliqueront le retour de ces manuscrits autographes à Paris.

I.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

« Paris, le 14 ventôse an IV.

» Nous avons entrepris de donner une nou-
» velle édition des mémoires du *cardinal de Retz*.
» Pour donner à cette édition le degré de correc-
» tion dont cet ouvrage est digne, nous avons be-
» soin de connaître les Mémoires originaux.

» Les manuscrits originaux des Mémoires du
» cardinal de Retz, écrits en grande partie de sa
» main, formant quatre volumes in-4°, ont été
» trouvés dans l'abbaye de *Moyen-Moutiers*.

» Ils ont été remis au dépôt établi à Saint-Diez,
» département des Vosges, où ils sont encore.

» Ordonnez, Citoyens, que ces manuscrits vous
» soient adressés, et nous soient communiqués.

» RÉAL, BOTOT. »

II.

« Le ministre de l'intérieur donnera les ordres
» pour que ces manuscrits soient promptement
» mis sous les yeux du Directoire exécutif.

» P. BARRAS, L.-M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX.
» CARNOT. »

III.

« Le ministre de l'intérieur aux administrateurs
» du département des Vosges.

» Les citoyens Réal et Botot se proposent de

» publier une nouvelle édition des Mémoires du
» cardinal de Retz, et pour donner à cette édition
» toute la correction dont l'ouvrage est digne, ils
» ont besoin de consulter les manuscrits origi-
» naux de ces Mémoires, écrits en grande partie
» de la main du cardinal, et formant quatre vo-
» lumes in-4°.

» Instruits que ces manuscrits ont été trouvés
» dans l'abbaye de Moyen-Moutiers, et remis au
» dépôt de Saint-Diez, où ils existent en ce mo-
» ment, ils en ont demandé communication au
» Directoire exécutif, qui m'a chargé de les lui
» représenter dans le plus court délai.

» Je vous engage en conséquence, Citoyens,
» à faire la recherche de ces manuscrits dans le
» dépôt de Saint-Diez, et à me les faire parvenir.
» J'espère que votre zèle et votre exactitude me
» mettront en état de satisfaire promptement à la
» demande du Directoire.

» Salut, etc.

» Signé Bénézech. »

IV.

« Epinal, le 1er prairial an IV de la répu-
» blique française une et indivisible.

» L'administration centrale du département des
» Vosges, au ministre de l'intérieur.

» Le commissaire du Directoire exécutif près
» l'administration municipale du canton de Sé-
» nones, vient de nous adresser les Mémoires du
» cardinal de Retz, en quatre volumes, tels qu'il
» les a trouvés dans la bibliothèque de la ci-de-
» vant abbaye de Moyen-Moutiers. Des feuilles
» manquent à tous, mais surtout au premier. Le
» troisième n'est que la translation ou copie du
» second. Nous vous les adresserons par la.....

» Nous désirons fortement qu'ils servent à rem-
» plir le but que vous vous êtes proposé en favo-
» risant la demande des libraires qui veulent
» livrer ce manuscrit à l'impression.

» Salut et fraternité.

» Dieudonné, Pougin, Bruillard. »

V.

RAPPORT

Présenté au Directoire exécutif par le ministre de l'intérieur.

« 19 ventôse an V.

» Je remets au Directoire les quatre volumes
» manuscrits des Mémoires du cardinal de Retz,
» qui lui avaient été demandés par les citoyens
» Réal et Botot, pour une nouvelle édition de ces
» mémoires, et que j'ai fait venir en conséquence.
» L'administration centrale du département des
» Vosges, en me les adressant, m'observe que le
» troisième volume n'est qu'une copie du second,
» faite par une main étrangère. Ainsi le second
» volume original manque (1).

» J'attendais que les citoyens qui ont réclamé
» cet ouvrage se présentassent pour le recevoir
» et en donner récépissé; car je crois qu'il faut
» prendre des mesures pour que ce manuscrit
» rentre à la Bibliothèque nationale de la rue de
» la Loi, qui possède ceux de la plupart des hom-
» mes célèbres qui ont figuré pendant cette épo-
» que intéressante pour l'histoire.

» Je prie en conséquence le Directoire de vou-
» loir bien imposer aux éditeurs auxquels il con-
» fie les quatre volumes manuscrits ci-joints, dont
» trois sont de la main du cardinal de Retz, l'o-

(1) Ceci est une erreur.

» bligation de les remettre à la Bibliothèque aus-
» sitôt le travail fini. »

VI.

A la marge est écrit : « Les manuscrits ont été
» remis au citoyen Barras, président du Direc-
» toire exécutif, le 21 nivôse an V.

» Signé : M. »

Enfin, le 3 pluviôse an V, le ministre de l'intérieur écrivait au Conservatoire de la Bibliothèque nationale ce qui suit :

« Je vous préviens, Citoyens, que j'ai remis au
» citoyen Barras, président du Directoire exécu-
» tif, le 21 du mois de nivôse dernier, quatre vo-
» lumes manuscrits des Mémoires du cardinal de
» Retz, qui avaient été demandés par les citoyens
» Réal et Botot, pour une nouvelle édition de ces
» Mémoires.

» L'administration centrale du département des
» Vosges, qui m'a adressé ces manuscrits, m'a
» observé que le troisième volume n'est qu'une co-
» pie du deuxième, faite par une main étrangè-
» re ; ainsi le deuxième volume original manque.

» Comme la Bibliothèque nationale est le dépôt
» des manuscrits les plus précieux, j'ai demandé
» que ces quatre volumes des manuscrits du car-
» dinal de Retz y fussent remis par les éditeurs,
» aussitôt leur travail fini.

» Salut et fraternité.

» Signé Bénézech. »

Le citoyen, plus tard comte Réal, donna un chargé des quatre volumes, avant qu'ils eussent été préalablement déposés et estampillés à la Bibliothèque nationale, et il les garda long-temps encore, malgré les instantes réclamations des ad-

ministrateurs de la Bibliothèque. A la restauration, le comte Réal, obligé de sortir de Franc emporta avec lui ces manuscrits en Amérique comme il l'a avoué lui-même. De retour en France, le comte Réal ajourna toujours le dépôt des quatre volumes; et ce ne fut qu'à sa mort que la Bibliothèque du roi put enfin en prendre possession. Ils y sont aujourd'hui déposés et inscrits sous le numéro 2371 du supplément français.

Nous avons dit plus haut que D. Calmet, madame de Bavière et plusieurs autres personnes avaient été mal informés, en disant que l'abbé de Saint-Mihiel garda les originaux, et n'envoya qu'une copie à madame de Caumartin; le contraire est en effet démontré; car la première édition des Mémoires (Nancy, 1717, 3 vol in-12), donnée par ces religieux, l'a été sur le manuscrit qu'ils avaient retenu; et cette première édition est exactement conforme à la copie ancienne des Mémoires, dont un volume a été déposé à la Bibliothèque avec les originaux. Tout ce qu'il y a de non effacé dans ce volume de *copie* se trouve dans l'imprimé, et on n'y trouve pas ce qu'il y a de plus dans le manuscrit *autographe*. Quand l'imprimé dit : Il y a ici cinq lignes d'effacées, ce nombre de lignes est exact à l'égard de la *copie*; mais à l'égard de l'original, ou bien le passage n'est pas effacé, ou bien les cinq lignes serrées de l'écriture de la copie en représentent huit ou dix de l'original. Ce fut donc sur cette copie que fut faite la première édition : l'original a donc été jusqu'ici inconnu à tous les éditeurs.

L'édition que nous donnons aujourd'hui est la reproduction mot pour mot de ce manuscrit autographe. Tous les passages effacés à force d'encre ont été lus au moyen de procédés qui garantissaient suffisamment la conservation d'un monument aussi intéressant pour notre histoire. Les

autres passages supprimés dans la copie, dont les premiers éditeurs se sont servis, ont également été compris dans notre édition. Des mots assez vifs avaient été omis ou changés par les anciens éditeurs; ils ont été fidèlement rétablis. Enfin, on s'était permis de corriger le style singulier et quelquefois vieilli du texte autographe: ce style a été conservé dans sa contexture primitive, et il en est résulté plus d'une fois l'expression du véritable sentiment du cardinal, à qui, par des corrections plus ou moins hasardées, on faisait quelquefois dire le contraire de ce qu'il avait dit réellement. Nous avons placé entre deux crochets [ ] tous les passages nouveaux dans notre édition, ainsi que les phrases dont on avait changé le sens véritable. Les dates ont été ajoutées dans l'intérêt de la narration.

Toutes les notes des anciens éditeurs ont été vérifiées, abrégées ou supprimées, notamment celles qui faisaient double ou triple emploi par des confusions de nom (1). De nouvelles notes ont été ajoutées, et elles ont été puisées aux sources les plus pures et les plus authentiques. Pour les notes historiques, toutes les fois qu'il nous a été possible d'éclaircir un fait ou de fixer d'une manière positive la date d'un événement, par des pièces du temps, nous avons toujours eu soin de les insérer au bas des pages, en totalité ou par extraits. On trouvera donc souvent des fragments de lettres de personnages marquants de l'époque

(1) Nous pouvons, sans entrer ici dans aucun détail, affirmer que, sous ce rapport, notre édition aura quelques avantages sur les précédentes; nous nous en rapportons à ce sujet au jugement de ceux qui prendront la peine de faire quelques comparaisons. Du reste nous avons indiqué par ces lettres : A. E., les notes conservées des éditions précédentes.

de la Fronde. Enfin nous avons tiré d'un ancien recueil de notes sur le caractère, les opinions, les habitudes, les mœurs, l'influence, et souvent la vie intérieure des membres du parlement de Paris, des renseignements qui nous ont paru utiles pour expliquer quelquefois la conduite de ces magistrats dans différentes circonstances.

Cette nouvelle édition, aussi complète que le manuscrit, permettra enfin de juger en pleine connaissance de cause l'un des hommes les plus marquants du XVIIe siècle, et l'historien le plus fidèle et le plus exact des troubles de la Fronde. Et comment ne pas croire à cette exactitude dans un homme d'un si grand génie, qui estime « qu'il est » d'un plus grand homme de sçavoir advouer ses » faultes que de sçavoir ne les pas faire; — qui » ne fait estat que de ce qu'il a vu par lui mesme, » parce qu'il a tousjours esté persuadé que tout » ce qui s'escrit sur la foi d'autrui est incer- » tain (1), » et dont la mémoire ne l'aide pas seule à composer son travail, puisqu'il déclare qu'il n'a rapporté « *aucuns* faits qu'il n'ait vérifiés lui-mesme sur les registres du parlement ou sur ceux de l'Hostel-de-Ville (2). » Il ajoute enfin sans hésiter : « Sur le tout je vous doibs la vé- » rité qui ne me servira pas beaucoup dans la pos- » térité pour ma descharge (3). »

Si notre faible témoignage pouvait en rien corroborer l'exactitude historique de ces mémoires, nous pourrions déclarer que, après avoir parcouru plus de deux mille pièces historiques originales, contenant la correspondance des ministres entr'eux et avec les gouverneurs des provinces, les ambassadeurs et les agents des affaires

(1) Manuscrit, tome II, pages 992 et 1096.
(2) *Idem,* tome III, page 2196.
(3) *Idem,* page 2237.

de France à l'étranger; les lettres des principaux chefs du parti des princes et des ministres d'Espagne, ainsi que d'autres documents, tous relatifs aux troubles de la Fronde, nous pourrions, disons-nous, déclarer que, dans toutes ces pièces, il ne s'en trouve pas une seule qui contredise ou démente un fait important rapporté dans les mémoires du cardinal de Retz. Cette histoire de la Fronde est donc l'un des ouvrages les plus complets et les plus importants pour cette période célèbre de l'histoire nationale.

Cet examen et l'existence de nos manuscrits autographes nous apprennent aussi ce que méritent de créance les opinions du président Hénault, de Mailly, d'Anquetil, de Sénecé, de madame de Genlis, qui voulaient, les uns, que les mémoires du cardinal ne fussent dignes d'aucune confiance, et les autres, que ces mémoires n'eussent pas même existé. De telles assertions sont suffisamment détruites par le résultat de mes propres recherches, et à ce sujet je ne dois pas omettre de dire avec quelle obligeance j'ai été secondé par M. Lacabane, mon collègue à la Bibliothèque royale, et d'exprimer le regret de n'avoir pas obtenu de lui une plus directe collaboration, que, toutefois, je n'ai pu exiger, occupé comme il l'est d'une édition critique de la Chronique de Froissart.

Je dois dire aussi quelques mots au sujet du *Complément* des mémoires de Retz, qui est publié pour la première fois dans notre édition. Il me suffira toutefois de répéter ici une portion de la courte introduction à cette quatrième partie des Mémoires du cardinal.

On sait qu'ils ne comprennent pas la suite complète des événements dont il s'est proposé d'écrire la relation. Cette suite devait s'étendre au moins jusqu'à l'année 1661, qui est celle où le cardinal de Retz se raccommoda avec la cour,

après la mort de Mazarin. Il avait soutenu contre lui, pendant dix années consécutives, une guerre acharnée, dans laquelle les deux prélats eurent pour auxiliaires, Mazarin, l'autorité royale et l'affection de la reine-mère; Retz, les cours souveraines, le clergé, l'Hôtel-de-Ville et la faveur populaire; la chose publique faisait d'ailleurs les frais de tous les succès et de toutes les défaites.

On ignore les causes qui arrêtèrent le cours de la narration, que le cardinal de Retz s'était sans doute proposé de donner complète; elle ne s'étend pas au-delà des événements du mois de juillet 1655, et il ne mourut qu'en 1679.

C'est vers l'année 1672 qu'il prit la résolution de répondre enfin aux pressantes sollicitations d'une grande dame de ses amies, qui lui demandait depuis long-temps les mémoires de sa vie. A cette époque, dix années entières le séparaient déjà des derniers événements qui l'avaient tant agitée; et cette circonstance nous semble devoir être remarquée comme une garantie de plus de la véracité de l'historien. Dix années de tranquillité amortissent bien des passions, règlent bien des intérêts, rectifient beaucoup d'opinions, beaucoup de jugements, et dans cette disposition d'esprit, on parle de soi et des autres avec plus de réserve, ce qui est déjà un commencement de sagesse et d'équité.

Un autre avantage encore nous semble naître de cet intervalle de repos : mille circonstances peuvent révéler les causes inconnues, les véritables causes, quelquefois les plus secrètes, des principaux événements. Le cardinal de Retz ne fut pas privé de cet avantage, et il l'avoue dans ses écrits, lorsqu'il nomme les personnes, ses ennemis durant la Fronde, ses amis depuis, qui lui ont expliqué des faits et des circonstances sur lesquels il était bien peu ou bien mal informé.

On comprend d'abord combien, je ne dis pas la véracité (le caractère de notre historien en était profondément empreint), mais la vérité de son histoire a dû s'en accroître jusque dans les moindres détails : les papiers d'état, les documents sortis des mains de ses antagonistes, lui rendent en ce point un éclatant témoignage, et de telle sorte, qu'on peut remarquer dans ses Mémoires des omissions, mais non pas des mensonges; et il n'y a pas de place pour la vanité, quand il n'y a plus d'intérêt dans l'aveu facile d'actions qui doivent être infailliblement condamnées par une portion du public.

Dans cet état, les Mémoires du cardinal de Retz ne peuvent donc prêter un peu à la critique que pour la grande lacune qu'il y a laissée, et qu'il nous a semblé possible de remplir utilement, au moins pour la succession naturelle des faits principaux. Des documents nombreux et des plus authentiques nous fourniront ces suppléments si généralement désirés; et l'intérêt de ces mêmes documents est tel, qu'ils nous ont donné le moyen d'être mieux instruits sur certaines circonstances que ne le fut le cardinal lui-même, qui n'eut pas à sa disposition, comme le temps l'a voulu pour nous, les papiers les plus secrets de ses antagonistes. Nous en avons librement usé dans l'intérêt réel de l'ouvrage et des lecteurs.

Cette *quatrième partie* des Mémoires du cardinal de Retz leur servira à la fois de complément à l'égard des événements survenus depuis 1655 jusqu'en 1679 (intervalle sur lequel le cardinal n'a pas écrit), et de développement à l'égard des faits qui datent des années antérieures, et qui sont trop brièvement rapportés par notre historien. C'est encore de documents autographes ou officiels, également inconnus jusqu'ici, que cette partie de notre travail est fidèlement tirée ; ces do-

cuments sont seulement encadrés dans une narration qui n'est destinée qu'à leur servir de suture ; nous nous sommes proposé de réunir des faits et non pas de débiter des phrases ; et nous aurions fait mieux encore, si nous l'avions pu ou su, afin d'obtenir, comme éditeur attentif, scrupuleux et réservé, des suffrages que nous nous efforcerons toujours de mériter à ces divers titres.

Juin 1836.

---

c 2270

NOTICE

SUR LES

MANUSCRITS AUTOGRAPHES

DE

PIERRE DE LESTOILE,

SUR CEUX

DU CARDINAL DE RETZ,

ET L'ÉDITION NOUVELLE DE LEURS OUVRAGES;

PAR AIMÉ CHAMPOLLION FILS.

EXTRAIT

DE LA COLLECTION DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR MM. MICHAUD ET POUJOULAT.

PARIS,

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Ce,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, N. 3.

1837.

Le Champollion Figeac

Aimé Louis

LIBRARY OF CONGRESS
0 029 446 848 1